

X44-AMDF5– Association des Mairies Démocrates de France

Émission du 19/06/2025 sur DDs TV
https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv
Musique : Kipling – Carmin. D
https://hyperfollow.com/carminD

Verbatim total transcrit par IA

L'émission réunit trois intervenants principaux : Raphaël Robbe, créateur du Portail Municipal Démocrate, Léo Girod, spécialiste des normes constitutionnelles, et Benoît Guarani-Kaïwoa, militant de la démocratie directe via le collectif Convergence RIC. La discussion prolonge une émission d'avril consacrée à la hiérarchisation des normes, en ajoutant le niveau communal. Le but est d'explorer les outils légaux ou alternatifs pour faire vivre une démocratie locale directe dans les communes. Raphaël Robbe présente les avancées de son portail, qui référence des listes citoyennes et propose un label démocratique selon des critères précis. Léo Girod rappelle le cadre juridique contraignant : la Constitution française, via l'article 72, donne une autonomie limitée aux communes, toujours encadrée par la loi. Même les consultations citoyennes ne sont pas contraignantes pour les conseils municipaux. Benoît Guarani-Kaïwoa insiste sur l'importance d'élire des équipes municipales démocrates en 2026, capables de transférer les pouvoirs aux citoyens via des chartes ou des constitutions communales. Il plaide pour des listes citoyennes radicales et participatives. Les intervenants discutent des moyens de contourner la loi en instaurant des dispositifs de veto citoyen, de votation populaire, ou de RIC communal. Ces initiatives doivent être portées par des élus complices ou des mouvements citoyens organisés. Le débat aborde aussi les limites selon la taille des communes : petites communes (assemblées générales) vs. grandes villes (veto, RIC sectorisé, plateformes numériques). Enfin, les participants appellent à une mobilisation large face à l'effondrement démocratique local : plus de 9 000 maires ne se représenteront pas en 2026, ouvrant un boulevard aux alternatives citoyennes.

[Intervenant 1] (1:15 - 7:55)
Bien, on a Benoît qui vient d'arriver, donc on va saluer nos trois invités, ça va être une émission un peu spéciale, puisque nous avons Raphaël Robbe, créateur du portail municipal démocrate, Léo Giraud, qu'on ne présente plus, et Benoît Garani, qui nous avons déjà eu une émission en compagnie de Léo Giraud.

Cette émission de ce soir est un petit peu la suite et le développement d'une émission qu'on a eue en avril sur la hiérarchisation des normes et du droit, mais on vient aujourd'hui y rajouter aussi le niveau communal, avec certainement un petit rappel, on n'a pas prévu de fil conducteur, on peut dès maintenant demander à ceux qui veulent éventuellement intervenir de monter, on fera des questions aussi ouvertes au fur et à mesure du déroulé de l'émission.

On va commencer très rapidement comme à l'accoutumée, par les règles et les déroulés de nos émissions, que ce soit pour les émissions de démocratie directe, celles de l'AMDF, l'Association des Murailles Démocrates de France, ou les nouvelles émissions que nous venons de lancer concernant les commissions d'enquête citoyenne. Nous vous rappelons que la sexualité, la santé, la religion, la spiritualité et le vote sont appelés à rester dans la sphère privée, sauf si évidemment la thématique de l'émission le légitime. La polémique stérile, les attaques personnelles et les procès d'intention n'ont pas leur place dans cet agora.

Les parlais-forts, les insultes, les propos répréhensibles légalement, les trolls sont immédiatement sanctionnés par une exclusion. Néanmoins, aucune censure d'expression ne sera pratiquée dans le respect de la législation en cours, c'est quand même la moindre des choses. L'opposition bienveillante, la critique constructive et respectueuse, la divergence d'opinion seront bien sûr vivement encouragées.

Nous considérons que le savoir-être et le savoir-vivre doivent être au service du savoir-faire, car notre citoyenneté est un état transversal de notre humanité que nous devons développer. Nous préconisons aux invités de poster dans les épingles les ressources qu'ils désirent, à ce sujet j'en ai déjà, en pré-émission, posté quelques-unes que nous épinglerons bientôt au fur et à mesure de la discussion, et à laisser aussi la bulle aux auditeurs et intervenants. Nous prendrons en compte, dans la mesure du possible, vos remarques, vos questions ou suggestions qui seront posées dans cette même bulle.

Nous vous invitons à vous munir d'un bloc-note physique ou numérique pour préparer vos questions, en plus de vos témoignages éventuels. Si vous avez demandé à intervenir, nous vous demandons d'éteindre votre micro. Lorsque vous ne parlez pas, on tente, on essaye de ne pas couper la parole aux intervenants comme aux auditeurs questionnants, afin de favoriser un confort d'écoute, une compréhension optimale, et que notre WebArt Team généré par IA puisse être le plus fidèle possible, puisque, vous le savez, vous vous retrouverez après sur le site de Démocratie Directe, en plus des émissions, un WebArt Team brut généré par IA. De ce fait, en levant la main, un ordre de passage peut être établi par l'écoute, qui sont bien sûr prioritaires, comme nos invités de ce soir.

Nous vous remercions de votre civilité et durée de l'émission. Comme d'habitude, plus ou moins deux heures et plus si affinités. Nous allons donc attaquer ce soir la

44e programmation de Démocratie Directe, dans le cadre des émissions concernant l'Association des mairies démocrates de France, la numéro 5, et aujourd'hui nous allons parler des constitutions nationales et communales et leur hiérarchisation.

Alors, cela peut paraître un peu étonnant de parler de constitution communale, mais nos invités nous expliqueront cela. Léo Giraud, Benoît Terani-Kaïwua, je suis désolé Benoît, à chaque fois je ne réussis pas à prononcer ton nom, de Convergences Frites, entre autres, et Raphaël Robbe, du portail municipal Démocrate, sont là ce soir pour faire un point sur ce qui nous permet notre droit actuel, les initiatives en cours, et répondre bien entendu aussi à vos questions. La constitution française impose certains fonctionnements à nos communes, nous aborderons ces fonctionnements et les possibilités de les contourner en mettant en place localement des procédures impliquant les citoyens.

Nous parlerons des différents procédés et initiatives existantes pour rendre nos communes démocratiques, consultations d'initiatives citoyennes, référendums locaux, riques spontanés, votations citoyennes, assemblées citoyennes, constitutions et charges communales, et si parmi nos auditeurs il y a des propositions auxquelles nous n'aurions pas pensé, nous sommes preneurs. Les élections municipales approchent à grand pas, comme vous le savez, en 2026, nous présenterons aussi les aides et ressources disponibles pour monter une liste citoyenne démocrate ou sensibiliser d'autres listes à opter pour des fonctionnements communaux démocratiques. Donc, préparez vos questions et nos invités tâcheront d'y répondre.

On va commencer par laisser la parole à Raphaël Robbe, puisque nous avions dédié il y a quelques mois une émission sur son portail municipal démocrate, et nous serions très intéressés de savoir comment les choses évoluent, puisque comme tout développeur informatique et concepteur de ce type de portail, il réfléchit, évolue beaucoup, écoute les suggestions, c'est un homme brillant et à l'écoute. Nous essayons donc à chaque fois que nous pouvons de constater sur son portail une évolution permanente. Il est intéressant donc de voir, quelques mois après sa création, où nous en sommes.

Bonsoir Raphaël, est-ce que tu peux nous faire un petit point de ton portail, de savoir comment évoluent les choses et comment aujourd'hui ce portail a évolué en termes de fonctionnalités et de ressources ?

[Intervenant 3] (7:56 - 8:15)
Bonsoir, merci Stéphane, bonjour, je m'écoute de votre assiette, Marc. Merci pour l'invitation et merci pour les efforts que vous déployez pour faire parler de la démocratie directe. Alors, j'espère que vous m'entendez bien, parce que moi je vous ai un petit peu enhaché.

C'est bon ?

[Intervenant 1] (8:15 - 8:16)
On t'entend bien.

[Intervenant 3] (8:16 - 11:27)
D'accord. Eh bien oui, je ne sais plus comment était l'émission, en décembre je crois. Depuis, des équipes se sont inscrites, on a beaucoup travaillé sur l'écriture

d'exemples de chartes de constitution communale, pour donner de l'aspiration à ceux qui ne sauraient pas par quel bout prendre la chose.

Tu parlais tout à l'heure du mot constitution qui pouvait peut-être avoir un son étrange à l'oreille pour le niveau communal. Alors il y a certains puristes n'aiment pas trop utiliser ce mot-là parce qu'ils le réservent vraiment pour le niveau national. Pour moi, accoler l'adjectif communal, il a tout son sens, il représente, ça représente les règles suprêmes de la commune qui dans l'état actuel des choses vont forcément se situer en dessous de la loi, puisque la loi aujourd'hui ne permet pas de créer ce genre de loi supérieure au niveau communal.

Donc on a écrit deux constitutions, enfin une constitution et une charte, mais peu importe le mot, en fait c'est la même chose. Celle de trifouiller les oies, je vais mettre le lien dans la bulle, si c'est déjà fait, je ne sais pas. Je parlerai dans le détail un peu plus de ces constitutions plus tard, parce qu'on va peut-être laisser la parole pour parler du niveau national et dire en quoi il contraint le niveau local, puis pour faire une transition avec la vision de Léo Benoît la dernière fois.

Le portail, pour l'instant, il souffre un peu du fait que les élections municipales sont encore assez loin dans la tête des gens. Alors pour les partis politiques, c'est déjà parti, mais nous, la démarche, elle s'adresse assez peu aux partis, elle s'adresse plutôt à des gens qui voudraient un peu renverser la table et mettre de nouvelles choses en pratique. Du coup, je pense que c'est assez normal et qu'à l'automne, on va arriver du monde de plus en plus.

Et c'est pour ça qu'on va faire en sorte que le portail soit prêt à la rentrée de septembre. Après, il est déjà prêt, il est fonctionnel, mais l'améliorer pour que, en particulier, on est en train de passer sur un parcours vidéo pour bien expliquer comment s'articulent les critères du label, parce que je ne vais pas parler du label, mais le portail municipal, pour ceux qui ne connaissent pas, il est muni d'un label qui permet de donner des points à des dispositifs que l'on met en place démocratiques.

Et donc, on va faire tout un tas de mini-vidéos pour expliquer tout ça, dire en quoi tel article de charte répond à tel critère de label et pourquoi on ne fait pas autrement, pourquoi ce choix, etc. pour que les gens s'en inspirent et qu'ils écrivent aux membres leur propre constitution, leur propre charte. Voilà pour moi, pour l'intro.

[Intervenant 1] (11:30 - 11:46)
OK, très bien, merci de cette renseignement. Quelle est l'évolution en termes d'inscription, puisque tu es parti quand même de zéro ? Est-ce que tu as aujourd'hui quelques statistiques à nous donner sur le nombre de listes citoyennes inscrites sur le site du portail municipal démocrate ?

[Intervenant 3] (11:46 - 12:21)
Attends, c'est quelque chose, je n'ai pas regardé depuis un bail, je clique dessus. En plus, là, j'ai tout bronzé, j'ai fait une coupure de deux semaines, mais on en est à... Si vous allez sur la page des équipes, vous verrez une vingtaine de communes.

Alors, toutes ne sont pas forcément des communes réelles. En particulier, il y en a deux qui ont été créées justement pour les chartes qu'on a écrites pour Inspiration. Donc, voilà, ça commence gentiment, mais le début de l'une exponentielle, c'est

toujours assez plat.

Donc, on ne se fait pas de soucis.

[Intervenant 1] (12:23 - 15:01)
Oui, on est tout à fait d'accord. D'autant plus que je discutais avec Renaud Alpierre, qu'on a reçu la dernière fois pour une émission à MDF sur les listes citoyennes qu'il présente à Bordeaux et sur tout le travail qu'il fait de maillage et de fédération. Ils ont recensé à ce jour, pour les municipales 2026, plus de 250 listes citoyennes.

Et je suppose alors que la grande majorité d'entre elles ne connaissent même pas l'existence du portail municipal. C'est pour ça qu'à travers Renaud, à travers Fréquences communes et d'autres activistes, d'autres plateformes, nous allons faire connaître ce portail qui est un outil vraiment très intéressant et qui peut donner pour tout le monde à la fois un support, des ressources, des idées. Je vous invite donc à vous y rendre.

Je pense que pendant cet été, comme tout le monde, la reprise va être une ligne de départ, comme une course, un long marathon de plusieurs mois, et que tout le monde est en train de se préparer. La coordination de tous ces efforts. Il faut savoir aussi que lors des dernières municipales, ils avaient recensé plus de 400 listes citoyennes, alors que vous ne répondez pas forcément à nos critères démocratiques en termes de décision et d'application.

On sait très bien qu'il y a quelques listes citoyennes qui servent de réceptacle à des conversions de personnes qui sont soit des anciens opposants municipaux, soit des gens qui sont issus de partis, ce qui n'empêche pas qu'on peut être issu et encarté dans un parti et avoir une démarche démocrate. Mais souvent, ça sert un petit coup de masque ou de faunette. C'est ce en quoi, d'ailleurs, la MDF, avec le portail démocrate et tous les gens qui travaillent autour, comme des gens avec qui nous coopérons, Léo Giraud, Benoît Essig présent, nous allons veiller justement à ce qu'il n'y ait pas d'appropriation comme il y a eu cette appropriation du mot démocratie ces dernières années.

Je vais peut-être laisser la parole et dérouler de l'émission habituelle avec notre cher Kali et peut-être commencer par le rappel des épisodes précédents et comme tu l'as habilement suggéré, de commencer par le haut. Alors peut-être faire un rapide rappel, Léo, si tu le veux bien, de cette fameuse hiérarchisation des normes que nous allons poster aussi dans la bulle. Bonsoir, Léo.

[Intervenant 2] (15:03 - 20:05)
Bonsoir. Oui, donc, la Constitution encadre tout en France. On est sur un État qui est centralisé.

Donc, l'article central, ça va être l'article 72, qui à la première lecture a l'air assez sympa. Il dit dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement. Donc, les collectivités, c'est les collectivités territoriales, dont les communes, donc s'administrent librement, ça sonne super, comme dirait Étienne, si on s'arrête là, tout va bien, par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.

Donc, qu'est-ce que ça dit ? Ça, ça nous dit, en fait, s'administrent librement par des conseils élus. Ça, ça veut dire que les citoyens n'ont pas vaut au chapitre.

En fait, c'est donc les conseils élus qui administrent la collectivité librement, c'est-à-dire sans entrave. Et les citoyens, pour ceux qui ont rédigé cette constitution, font partie des entraves possibles. Donc, la constitution telle qu'elle ne permet pas, et elle précise aussi deux choses, dans les conditions prévues par la loi.

C'est-à-dire qu'elle s'administre librement, mais sous contrainte par la loi quand même. Il n'y a pas d'autre contrainte que la loi, mais la loi est une contrainte. Et pour l'exercice de leurs compétences, le pouvoir est pour l'exercice de leurs compétences.

C'est-à-dire qu'en dehors de leurs compétences, qui sont elles-mêmes fixées par la loi, elles ne peuvent pas agir. Donc, cette phrase qui a l'air sympa au premier abord, en fait, limite grandement les choses. Maintenant, il y a des choses qui sont prévues pour pouvoir contourner ça.

Et il y a aussi une possibilité qui est, elle, prévue par la loi. Donc, l'article suivant, le 72.1, qui dit « La loi fixe les conditions dans lesquelles les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence. » Donc, ça pourrait ressembler à un RIC de loin, sauf que c'est les citoyens qui font une pétition et qui demandent la mise à l'ordre du jour.

Mais la collectivité n'est pas obligée de mettre à l'ordre du jour la consultation. Et si elle organise la consultation, elle n'est pas contrainte d'en suivre le résultat, puisque, article précédent, elle s'administre librement. Donc, en fait, elles peuvent demander l'avis aux citoyens.

Et cet avis des citoyens peut ici se faire sur initiative citoyenne. Maintenant, ça n'arrive presque jamais. Ce n'est pas quelque chose qui est appliqué.

Et nous, ce qu'on souhaiterait, alors Yvan Bachaud appelle ça l'application démocratique de la loi. La loi en question, c'est la loi qui traite de comment se déroule l'article 72.1, qui est une loi de 2004 qui a été révisée l'an dernier pour en faciliter un peu les modalités. Donc, c'est 10% dans une commune et 5% dans les autres collectivités territoriales qui peuvent donc forcer le conseil à mettre à l'ordre du jour la possibilité de l'organisation d'une consultation.

Donc, on voit que c'est vraiment quelque chose qui n'est pas fait pour donner de l'impact et du poids et du pouvoir aux citoyens. Mais c'est quand même quelque chose d'intéressant. Yvan, donc, il parle de l'application démocratique, c'est-à-dire à minima qu'à chaque fois que le seuil au niveau de la pétition est rempli, la commune fasse la consultation.

Et dans l'absolu, lui, Yvan, ce qu'il dit, c'est si le nombre de oui à la question en gros est supérieur à celui des élus, qu'ils appliquent la décision en gros à une sorte de combat de légitimité. Donc, ça, c'est le premier truc sur lequel on avait travaillé dès 2020 et même avant, 2014. Et donc, c'est la chose sur laquelle on comptait poursuivre avant que se lancent toutes ces affaires de portail municipal et l'idée d'organiser en parallèle de la loi d'autres fonctionnements sans pour autant représenter une entrave à la libre administration.

Donc, là, l'idée, ce dont on va parler ce soir, c'est aller plus loin que ce que permet la loi et aller plus loin que ce que proposait à l'époque Yvan, qui était donc d'appliquer démocratiquement la loi. Là, l'idée, c'est en parallèle de la loi, on va en rediscuter longuement ce soir, ce qui peut être fait en parallèle de la loi.

[Intervenant 4] (20:07 - 21:03)
Si je comprends bien Léo, avant de passer la parole à Gonor, c'est que premièrement, d'un point de vue constitutionnel, le système est fait pour presque empêcher le fonctionnement démocratique dans l'espace local, municipal, et que du coup, la solution aujourd'hui dont on va essayer de parler et que le portail et d'autres initiatives tentent de mettre en œuvre, c'est le principe de la substitution, dont on a déjà souvent parlé, c'est-à-dire de créer un fonctionnement parallèle à celui de nos institutions nationales, de façon à mettre en place un processus véritablement démocratique au niveau communal et montrer qu'on peut administrer nos communes dans un processus démocratique.

C'est bien ce que tu as tenté de nous faire comprendre. Et puis après, Benoît peut-être poussera encore un peu plus ce principe.

[Intervenant 2] (21:03 - 21:26)
Oui, c'est ça. L'idée, c'est qu'en fait, on s'adresse aux communes dont le conseil municipal, ou en tout cas sa majorité au pouvoir, souhaite que la commune fonctionne démocratiquement. Et à partir du moment où cette majorité le souhaite, tout devient possible parce qu'elle va être complice des procédures qu'on va mettre en place.

Dans les autres cas, les choses sont beaucoup plus compliquées.

[Intervenant 4] (21:29 - 22:14)
Merci Léo. Benoît, pour relancer un petit peu sur ce point, ce principe-là, du coup, le moyen que nous avons aujourd'hui de réinstaurer de la démocratie dans notre société, on est beaucoup à le penser, passe par la base, c'est-à-dire la commune. Et que le meilleur moyen de le faire, c'est que nous nous réapproprions en quelque sorte cet espace municipal en s'organisant collectivement dans des processus qui, soit vont permettre de s'imposer à des équipes municipales déjà en place, mais voire même à créer collectivement ces espaces municipales, ces équipes municipales.

Donc toi, comment est-ce que tu vois justement le travail qu'il y a à fournir pour arriver à ce cheminement ?

[Intervenant 5] (22:14 - 22:17)
Bonsoir, bonsoir tout le monde. Vous m'entendez bien ?

[Intervenant 4] (22:17 - 22:18)
Parfaitement, Benoît.

[Intervenant 5] (22:19 - 24:09)
Ok, super. Il y a deux options. L'option, c'est d'essayer de convaincre des maires et des conseils municipaux qui sont déjà en place, ce qui est souvent compliqué parce qu'ils sont dans l'ancien monde, ou de profiter des élections pour mettre en place des candidats dans les mairies qui sont pour une démocratie directe au niveau de la commune.

Et donc un conseil aussi municipal composé de candidats démocrates afin que l'on puisse contourner les règles limitantes du système et qu'on puisse par exemple, que des consultations ne soient pas des consultations mais des initiatives faites par des habitants, mettant en place des processus. Une fois que bien entendu, on a gagné l'élection au niveau des municipalités, qu'on a un maire démocrate et un conseil municipal démocrate, donc mettre en place des processus où les habitants peuvent être à l'initiative d'une proposition. Cette proposition est débattue au Sénat municipalité.

Une fois qu'il y a eu le débat, il y a une votation, et une fois que la proposition est votée et est adoptée, le conseil municipal prend la posture de dire « c'est comme si c'était nous qu'on prenait cette initiative et qu'on avait voté cette chose-là alors que c'est les habitants ». C'est un des moyens les plus simples de contourner le système actuel sans faire de bagarre avec des personnes de pouvoir, c'est en infiltrant, en mettant des personnes qui ne veulent pas le pouvoir à l'intérieur des municipalités.

[Intervenant 4] (24:09 - 24:16)
Ou alors en divisant le pouvoir sur le plus grand nombre de citoyens participant à son application et son exercice.

[Intervenant 5] (24:17 - 24:58)
Oui, on peut fonctionner en assemblée aussi. Le problème des assemblées avec la démocratie participative, c'est qu'au niveau de la légitimité, et souvent ça se met en concurrence avec le conseil municipal, c'est que c'est un petit groupe de citoyens qui va travailler à l'élaboration d'une proposition, qui va décider. Et par rapport à la légitimisation, comme disait Léo juste avant, par rapport à la stratégie d'Yvan Bachaud, un petit groupe de 10 personnes en assemblée est moins légitime qu'une pétition qui a recueilli un nombre de voix qui est supérieur au nombre de voix qui a fait que le maire ou que le conseil municipal a été élu.

[Intervenant 4] (24:59 - 26:33)
Non, bien sûr, parce que quand je parle d'équipe, quand je parle de répartition du pouvoir sur le plus grand nombre, c'est-à-dire que je ne pense pas, moi, à une consultation, mais véritablement à un fonctionnement dit démocratique, c'est-à-dire où chaque citoyen de la commune va pouvoir s'exprimer sur chaque décision de cette commune. Et donc, justement, on va essayer de dérouler un fil qui permet de comprendre les stratégies qu'il va falloir mettre en œuvre, puisqu'on se pose la question de la constitution communale qui va se confronter à la constitution nationale actuelle. Je ne sais pas lequel de vous trois veut prendre la parole sur comment est-ce qu'on s'organise pour, justement, réussir à capter le maximum de communes et les transformer dans des processus démocratiques.

Est-ce qu'il faut se regrouper et essayer déjà d'établir une constitution communale ou est-ce qu'il faut d'abord essayer de capter la commune et ensuite, collectivement, avec ceux qui auront participé à cette élection et ceux qui l'auront perdue, en quelque sorte, retravailler une constitution communale globale ? Est-ce que certains d'entre vous ont des idées sur comment est-ce qu'il va falloir mettre en œuvre stratégiquement le processus de captation de ces communes et la mise en œuvre du processus démocratique ? S'il n'y a pas de réponse, on clôture le space et puis voilà, on aura gagné du temps.

Ou alors ma question n'a pas été claire. Vas-y Raphaël, excuse-moi.

[Intervenant 3] (26:33 - 27:52)
Oui, moi l'impression que j'ai, c'est un avis personnel, c'est qu'un programme électoral d'une équipe qui veut gagner une commune, qui contient une charte bien rédigée, qui confère les pleins pouvoirs entre guillemets aux citoyens, ça me semble hyper sexy. Donc pour moi, c'est comme ça que je procéderai. Alors ça peut dépendre de la taille de la commune et de tous les paramètres, mais quand tu parles de ensuite éventuellement co-construire une charte, si la charte est bien faite, elle donne le pouvoir de la modifier aux citoyens.

Donc l'initiative peut être soit des citoyens, mais les conseillers étant aussi des citoyens à part entière, l'opposition peut très bien proposer des modifications. Et ensuite, comme un critère du label le précise, toute modification de charte devrait faire l'objet d'un référendum. D'une votation, et donc l'ensemble des citoyens se prononcerait dessus.

[Intervenant 4] (27:53 - 28:29)
Oui, c'est-à-dire que, encore une fois, je fais exprès de poser des questions un petit peu larges, qui sont même parfois contradictoires avec ce que l'on défend. C'est-à-dire que normalement une charte, ou ce qu'on pourrait appeler une constitution communale, correctement rédigée, ferait en sorte qu'il y aurait un processus de type RIC en toute matière, et donc constituant, qui permettrait à n'importe qui, y compris ceux qui n'auraient pas été dans l'équipe qui a remporté l'élection municipale, de pouvoir apporter des modifications à la charte ou cette constitution communale. C'est bien ça ?

[Intervenant 3] (28:29 - 30:09)
Voilà, en tout cas, les proposer et les proposer à l'avis de tous. Pour compléter ça, il y a des fonctionnements de type Ménil-la-Horgne. Ménil-la-Horgne, c'est pour l'instant la seule commune, à notre connaissance, existante, qui obtient le label, c'est-à-dire les trois étoiles au label.

C'est-à-dire plus de 50 points dans les trois catégories. Il y en a deux autres qui ont le label, mais ce sont des communes fictives avec des chartes qu'on a écrites nous-mêmes pour aspiration. Et Ménil-la-Horgne, c'est une commune suffisamment petite pour qu'il puisse fonctionner...

Alors, nous, on considère un peu que c'est une sorte de RIC, parce qu'il fonctionne en assemblée générale, trois fois par an, tout le monde vient. Alors, ils sont 170, je crois, dans la commune. Et du coup, tout le monde est la bienvenue dans une salle.

Et là, on discute de tout. On fait du consensus le plus possible. S'il n'y en a pas, on vote à main levée, etc.

Donc, pour certaines personnes, ça ne ressemble pas à du RIC, mais en fait, c'est une sorte de RIC. C'est-à-dire, l'initiative est à chacun, et la décision revient à tous. Dans la mesure où chacun peut venir, c'est comme si les gens peuvent aller voter un dimanche, mais ils peuvent aussi aller à l'assemblée trois fois par an pour prendre des décisions ensemble.

Donc, ça, c'est une petite précision pour dire qu'il n'y a pas forcément que les votations à l'urne, etc. Il y a aussi d'autres fonctionnements, mais là, qui vont être

plus sur des petites communes, où là, on prend la parole, on évoque une idée, et puis on en discute, etc.

[Intervenant 4] (30:11 - 30:40)
Oui, c'est-à-dire que chaque type de commune va devoir forcément trouver un processus de fonctionnement qui soit adapté à sa structure, à sa taille, à sa typologie, de façon à ce que, effectivement, le processus démocratique soit le plus applicable possible en fonction de ses paramètres. Il y a Benoît, il me semble, qui avait levé la main pour réagir également à cette interrogation sur comment est-ce qu'on doit s'organiser, en fait, pour commencer à mettre en place ce processus.

[Intervenant 5] (30:42 - 32:48)
Oui, enfin, j'ai démuté mon micro. Comment s'organiser ? Déjà, peut-être en parler avec les habitants de la commune, parce que ça dépend surtout de l'envie.

Il est évident que sur les petites communes, c'est toujours plus facile. Des communes de moins de 1000 habitants, ça sera beaucoup plus facile de mettre en place une constitution municipale et de s'auto-gérer et faire comme si c'était le conseil municipal, en fait, qui prenait les décisions, alors que c'est des habitants. Mais plus on va monter en grandeur, en volume, plus ce sera compliqué et plus, en fait, les processus de prise de décision, de délibération seront différents.

Pourquoi c'est important de faire les choses ? En premier, de passer par la consultation des habitants avant de travailler sur l'imposition d'une charte. C'est qu'on peut très bien être administratif, récupérer une charte municipale pour mettre en place une démocratie directe, aller faire du lobbying auprès de la mairie, avoir un maire qui pourrait être d'accord, mais une partie des habitants qui ne sont pas d'accord.

Donc la première étape, à mon sens, c'est d'aller sonder les habitants pour voir leurs envies et leur proposer justement une autre façon de gouverner la commune et puis de se servir par la suite de la masse des habitants, du nombre de personnes qui sont d'accord avec ça, pour travailler ensemble sur la charte par rapport aussi aux envies, parce qu'il y a des personnes qui voudront que ce soit beaucoup plus direct, d'autres qui voudront déléguer. Donc sur la qualité démocratique, c'est important de discuter avec les habitants, à mon sens, avant de m'imposer quoi que ce soit.

[Intervenant 4] (32:50 - 33:27)
Oui, là aussi c'est effectivement une suite plutôt logique, c'est-à-dire qu'avant d'organiser quoi que ce soit, il faut se regrouper un minimum. D'ailleurs pour information, puisque là tu as dit quelque chose de très important, les communes de moins de 1 000 habitants, ça représente un petit peu moins de 25 000 communes en France. Donc c'est quelque chose qui n'est absolument pas négligeable.

Sur les 35 000 communes, une très grande majorité font moins de 1 000 habitants et donc il y a quand même beaucoup de choses à faire, je pense. On a donc Stéphane qui lève la main, puis après on aura Léo pour continuer. Vas-y Stéphane.

[Intervenant 1] (33:28 - 33:45)
On va laisser Léo en tant qu'invité à la priorité, je rebondirai après. C'est une question d'ordre général qui m'a été inspiré par les remarques de Bedo, on va laisser Léo rebondir et certainement prolonger l'idée de Bedo et de Raphaël. Très

bien, à toi Léo.

[Intervenant 2] (33:46 - 37:39)
Oui, sur la stratégie de comment mettre ces choses-là en place. Donc la stratégie qu'on mène depuis longtemps avec Yvan, c'est de commencer par tâter la démophobie du maire. Savoir si donc, à l'origine c'était s'il est prêt à appliquer démocratiquement la loi de 2004, donc à organiser systématiquement toutes les consultations demandées par 10 % des citoyens et en suivre le résultat s'il est supérieur au sien.

Donc ça c'était l'idée de départ, mais même si elle a évolué depuis, ça reste pour moi un concept premier dans un projet qu'on a mis en place l'année dernière, qui s'appelle « Démocratisez votre commune ». L'idée est de commencer par ça, c'est-à-dire que même si en fait on souhaite aller plus loin, et la plupart des gens qui se lancent là-dedans en fait ils souhaitent aller beaucoup plus loin, c'est déjà voir si la municipalité en place dans sa commune, elle est prête à jouer le jeu un peu de la démocratie. C'est-à-dire que si elle dit oui et qu'elle s'engage la majorité, et bien c'est tout bénef, ça veut dire qu'on a des possibilités de s'opposer aux décisions du conseil municipal et qu'on peut mettre des choses en place, qu'en gros c'est comme si on disposait réellement d'un RIC.

Maintenant si elle refuse, c'est aussi intéressant, parce que là c'est un argument électoral énorme, parce qu'en fait la commune refuse de donner la parole aux citoyens et refuse d'appliquer la volonté des citoyens, donc du coup on en vient à la deuxième stratégie qui est donc de monter des listes et d'aider les candidats à proposer des procédures qui sont démocratiquement supérieures à ce qui aurait pu être fait avant, sachant qu'il y a moyen de contenter tout le monde. Par rapport à ce qu'on a dit à l'instant là sur les villes de moins de 1000 habitants, la loi qui a été votée récemment qui fait qu'il faut former des listes.

Avant dans les petites communes on pouvait présenter des candidats isolés et puis il y avait un panachage qui se faisait directement sur le bulletin de vote, on pouvait rayer des noms de la liste et les citoyens pouvaient choisir. Là il est obligé de présenter des listes quasiment complètes, ce qui fait qu'il y a plein de communes qui vont se retrouver sans liste et pourtant avec des volontés de s'impliquer dans la vie politique dans ces communes, les listes qui ne vont pas réussir à se former, il est tout à fait possible de leur vendre l'idée qu'au travers de ce genre de procédures ils pourraient quand même continuer à avoir de l'impact et même en avoir beaucoup plus qu'avant parce que le système majoritaire dans le scrutin est fait de sorte à ce que la majorité soit toute puissante et l'opposition soit là, comme à l'échelle nationale d'ailleurs, pour gesticuler. Donc il y a vraiment une idée de pouvoir faire comprendre à l'opposition qu'au travers du RIC elle gagne un outil à sa disposition pour empêcher la majorité de faire des choses qui seraient néfastes à la commune. Alors après il y a toujours la question de oui mais est-ce que l'opposition en fait son objectif n'est pas de gesticuler pour pouvoir critiquer et obtenir plus de voix à l'élection d'après, mais en partant du principe qu'il existe en France quand même au niveau communal de véritables oppositions, il y a une carte à jouer là-dessus, donc ça fait trois cartes, c'est l'engagement de la majorité, monter une liste et obtenir la complicité des oppositions et notamment des oppositions qui pour 2026 ne vont pas réussir à former des listes.

[Intervenant 4] (37:41 - 39:02)
Merci Léo, j'ai apporté une toute petite précision avant de donner la parole à

Stéphane sur ce que tu viens de dire, parce qu'il y a des études qui ont été menées et qui sont très importantes, à savoir qu'en avril 2025, donc il n'y a pas si longtemps, il y a eu une enquête qui a été menée auprès de 5000 maires dont 28% annonçaient qu'ils ne se représenteraient pas au municipal de mars 2026. 30% sont encore adhésifs et seuls 42% se disent prêts à repartir, ce qui veut dire que sur les 34 700 communes que nous avons en France, on sait déjà qu'il y a 9 700 communes dont l'équipe municipale ne se représentera pas. 30% d'indécis, c'est-à-dire 10 400 mairies, ça veut dire qu'en gros, il y a potentiellement 19 000 mairies dont les équipes ne se reconduiront pas.

C'est quand même un chiffre qui est significatif sur plusieurs aspects, déjà ça explique à quel point aujourd'hui être maire et faire partie d'une équipe municipale n'est pas une gageure si facile que cela dans le contexte législatif actuel et que du coup, ça laisse vraiment un espace aux citoyens pour pouvoir participer à, en quelque sorte, faciliter cette pratique de la gestion communale. Stéphane, je t'en prie.

[Intervenant 1] (39:04 - 42:55)
Oui, d'ailleurs, puisqu'on est dans les statistiques, en complément de ce que tu viens de dire, nous tenons avec l'AMDF, sur le compte AMDF 2026, je vous invite à vous abonner et à suivre, une revue de presse, pas quotidienne puisque nous n'avons pas les ressources humaines de le faire ceci, mais aujourd'hui, il est sorti une statistique, il y a 2 189 maires qui ont démissionné depuis le début de leur mandat, c'est-à-dire depuis 2020. On a aussi l'abandon global, enfin, pas global, mais un certain, en tout cas, de taux de démission en cours de mandat, avec, il serait intéressant de voir si les statistiques vont encore plus loin, savoir s'il entraîne derrière lui la démission de ses premiers, deuxièmes adjoints, du conseil municipal, etc. En tout cas, on voit bien que la représentativité communale est un petit peu balade, je voulais préciser cette statistique qui m'a fortement d'ailleurs surpris, et plus celle que tu venais de citer, on se rend compte que pour les listes citoyennes de démocratie directe, il y a quand même plus qu'un petit chemin, on pourrait parler de boulevard, pour essayer, encore une fois, l'objectif est d'avoir le maximum de communes, de refaire démocratie locale, mais aussi de préparer 2027, qui pourrait être une porte d'entrée. Je voulais poser une question au regard d'un constat, comme vous le savez, on est en train de préparer pas mal de choses dont on parlera au fur et à mesure de leur réalisation, mais dans le cadre des programmations, on a beaucoup parlé là aujourd'hui des petites communes, on a déjà reçu une liste citoyenne de Montpellier, une liste citoyenne de Bordeaux, nous allons avoir des émissions où on va parler de listes citoyennes à Nîmes, à Havre, à Nice, à Sevran, en Seine-Saint-Denis, et on se rend compte qu'y compris dans l'image un peu dépunale que nous aurions de la démocratie directe, ou du moins des listes citoyennes démocrates, ce n'est possible, son application n'est possible que dans des petites mairies, mais là on parle quand même de communes importantes, parce que ce sont des villes symboliques, le Havre c'est qui est le maire actuel, Nîmes c'est aussi qui sont les maires actuels, donc il y a un effet peut-être de vouloir attirer un peu plus la lumière en se mettant en opposition dans des villes un peu stratégiques qui ont entre guillemets politiquement un aura national, mais moi du coup ce constat-là sur les prochaines émissions que nous allons faire, il y a une question qui me paraît importante, c'est est-ce que, alors je ne sais pas qui de vous trois va répondre, il y en a un qui va falloir qu'il a la main qui s'y colle et vous allez rebondir, c'est est-ce que la gestion de la démocratie est à géométrie adaptable et non pas variable, adaptable en fonction de la taille des communes, et du coup comment vous voyez les choses en fonction de la taille et du nombre des

communes et de sa géolocalisation, à savoir ce nombre de quartiers, ce nombre éventuel de villes limitrophes qui sont parfois au sein d'intercommunalités ou parfois comme des villes de Marseille ou de Paris où on parle carrément d'arrondissement, donc Léo peut-être tu peux rebondir dessus et les autres suivront.

[Intervenant 2] (42:58 - 45:42)
Ce dont on a déjà parlé c'est que les petites communes peuvent se permettre de fonctionner en assemblée, ce que les puristes appelleront la vraie démocratie directe, c'est-à-dire où tout le monde s'occupe de tout tout le temps. Pour les plus grosses communes c'est plus compliqué et la grosse problématique ça va surtout être d'être élu. Maintenant le fait de se retrouver face à Edouard Philippe ou je ne sais pas qui, c'est effectivement des méthodes de communication qui sont très intéressantes.

Maintenant dans les grosses communes, au-delà de la difficulté de faire campagne, il y a des difficultés de communication, donc il y a certaines communes où la majorité en place est plutôt volontaire pour faire, alors non pas de la démocratie directe, mais de la participation et donc on peut s'infiltrer là-dedans. Maintenant dans les fonctionnements dans l'idéal, ça va plutôt être de l'ordre du RIC, c'est-à-dire fournir des initiatives citoyennes et quelque chose qui est assez peu développé et pourtant c'est à mon sens le plus important, ça va être tout ce qui est les procédures de veto. Parce qu'admettons qu'on ne soit pas la majorité, le plus important ça va être de pouvoir s'opposer alors soit par des systèmes de référendum qui seraient obligatoires, dans certains cas on a réfléchi à tout ce qui est endettement de la commune, dépenses au-delà d'un certain seuil comme ça peut exister en Suisse etc.

Mais l'idée de pouvoir empêcher des mauvaises décisions d'être prises avant même qu'elles soient prises, c'est ça l'idée du veto, après il y aurait une partie plus abrogative qui serait de revenir sur les décisions qui ont été prises, mais pour moi, pour ce qui est des grandes communes, il y a une carte à jouer, déjà côté communication et côté mettre en place des veto, parce qu'il faut bien comprendre que pondre une initiative citoyenne de qualité qui a des chances d'aboutir, c'est du boulot, par contre juste jouer la carte du nombre pour essayer d'empêcher de mauvaises décisions, ça c'est à la portée d'absolument tout le monde, c'est ce qui se passe dans la plupart des manifestations etc. En fait les gens ils descendent dans la rue contre quelque chose et à mon avis dans les grandes communes c'est là que se joue la carte principale, c'est obtenir le droit d'empêcher des choses, ce serait déjà un grand début de quelque chose au niveau des grosses communes, parce que les gagnés, là il faut une grosse force de frappe.

[Intervenant 1] (45:44 - 46:38)
Mais ce droit de veto ou cette possibilité de veto dont tu nous parles, comment il se concrétise juridiquement et dans l'articulation au sein de la commune, y a-t-il dans la loi une possibilité de pouvoir exercer ce droit de veto ? Est-ce que tu peux être beaucoup plus précis ? Parce que, en tout cas chez nous, on essaye de faire comprendre aux gens qu'aujourd'hui les manifestations c'est une chose, mais on a vu juste malheureusement ce que ça a donné en termes de résultats et en termes de répression et que quand on appelle émotivement les gens à prendre entre guillemets symboliquement leur mairie, c'est justement aller et faire acte à la fois de résistance ou de droit de veto.

Sur quoi s'appuie juridiquement ce droit de veto s'il existe cet appui juridique ?

[Intervenant 2] (46:38 - 47:24)
Sur le plan légal, on appelle ça le vœu. C'est-à-dire que la majorité peut souhaiter, parce qu'il faut voir qu'il y a un intérêt électoral, même si c'est une majorité qui n'est pas très démocrate, faire des choses qui déplaisent à la majorité des citoyens, c'est négatif sur le plan électoral. On peut faire une situation de win-win comme on dit.

L'idée étant de mettre en place une procédure qui ne repose sur rien au niveau légal, mais en gros c'est un engagement de la commune à soumettre ses futures décisions. Mais je laisse la parole à Raph parce que ça fait partie des choses dont on a travaillé dans ces constitutions et chartes de communes fictives.

[Intervenant 4] (47:27 - 47:30)
Alors vas-y Raph, si tu peux prolonger, puis après on aura Benoît qui levait également la main.

[Intervenant 3] (47:30 - 47:33)
Benoît, tu voulais prendre la parole avant ? Benoît, tu avais la main avant ?

[Intervenant 5] (47:35 - 47:38)
Pas nécessairement. Léo a dit à peu près ce que je voulais dire, donc...

[Intervenant 3] (47:44 - 53:42)
Pour le veto... Déjà, les grandes communes, quand on va leur parler de veto, à une équipe qui peut potentiellement gagner, leur dire « ajoutez un droit de veto à votre programme », ils vont lever les bras au ciel en disant « comment ça, c'est pas possible » parce qu'il faut bien voir que le veto, il nécessite que les futurs votes au Conseil municipal soient rendus publics avant pour que la population ait le temps de dire qu'ils n'en veulent pas.

C'est-à-dire qu'il faut... Non, parce que quand on vote à un Conseil municipal, on y libère et c'est exécutoire, c'est tout de suite, on vote et c'est trop tard pour le veto. Après, il faut abroger.

Et pour certaines choses, c'est trop tard. S'il y a un contrat qui est mis en jeu, un bail pour quelqu'un, je ne sais pas, c'est trop tard. Donc ça nécessite un peu d'organisation, c'est-à-dire, nous, ce qu'on a imaginé comme exemple d'organisation, c'est lors d'un Conseil municipal, on va réfléchir, on aura donc un ordre du jour, on va débattre, on va définir quelle est la position de la majorité, mais on ne va pas voter.

On va publier tous les points de l'ordre du jour et la position de la majorité sur ces points-là. Et au Conseil suivant, s'il n'y a pas eu de demande de veto, alors le Conseil votera conformément à ce qu'il avait annoncé le coup d'avant. Donc ça laisse un mois ou une période comme ça pour que les gens puissent lancer une pétition de veto.

Et si la pétition obtient un certain seuil à définir dans la Charte, alors ça donne lieu à une votation. Alors ça, ce n'est pas du tout dans la loi. Donc ça ne peut être que dans la Charte.

Et c'est un engagement sur l'honneur de respecter la Charte qui fait que ça peut

marcher à rien de plus. Alors, il faut aussi voir que le veto, ça fait très opposition. Et il faut bien voir que ce n'est pas juste dire non.

Souvent, un veto, ça va être votre projet ne convient pas en l'état, on pourrait peut-être un peu le modifier et faire mieux. Donc attendez avant de voter ça. On va l'améliorer et on va faire marcher l'intelligence collective.

On va faire des groupes de travail, on ne sait rien. Et puis ça, la proposition, à la fin, ne suscitera pas de veto. Donc on peut imaginer qu'elle sera conforme à l'opinion générale.

L'idée du veto, pour ceux qui ont réfléchi à la question, c'est ça aussi, d'avoir un effet préventif. C'est-à-dire que quand la population a un droit de veto, vous imaginez bien que les représentants ne vont pas se hasarder à proposer des choses impopulaires. Donc non seulement ça, mais ils vont aussi s'intéresser à l'avis de la population en plus en détail pour proposer des projets qui soient conformes.

Donc ça nécessite un peu d'organisation. Mais en réalité, il est probable que le veto soit rarement utilisé grâce à cet effet préventif. Et donc pour moi, c'est le must des mesures à mettre dans une charte, ces deux paragraphes.

Et ça a un effet fou. Je voulais revenir aussi sur le fait de se regrouper pour écrire des chartes. Juste comme quand Benoît disait ça, effectivement, moi je n'avais pas parlé de ça, je dis qu'il faut bien se présenter avec une charte.

Effectivement, cette charte est co-construite avant, si possible en incluant des gens. Par contre, ce que j'ai remarqué déjà dans au moins une commune, c'est que quand on fait ça, parfois le groupe peut avoir tendance à être infiltré, mais on va balayer large. Puis il y a plein de gens qui ont des idées de la démocratie, qui veulent faire des groupes de travail, puis la démocratie parti-patrie et tout.

Et il y a un risque pour moi, que j'ai vu à l'œuvre, d'aller au moins 10 ans, de dire bon, c'est peut-être un peu trop radical, un droit de veto, vous imaginez, les élus, ils n'ont pas l'habitude, et puis les gens non plus. Et puis se retrouver avec un truc un peu entre deux eaux et qui ne va pas du tout être satisfaisant et qui ne va pas donner une bonne image de la démocratie, je dirais. Et donc, le conseil que j'aurais à donner, c'est à être radical.

C'est faire un truc qui change vraiment les règles du jeu pour qu'on fasse l'expérience de ce peuple qui est au-dessus des représentants. Et là, juste encore une, 10, non 20 secondes, pour dire que les procédures démocratiques et puis tout le travail qu'on fait, ce n'est pas du tout pour nous opposer aux représentants, ce n'est pas du tout pour dire que les conseils municipaux ou les maires font mal leur travail ou qu'ils n'écoutent pas les gens, c'est faux. En général, il y a beaucoup d'écoute.

Nous, le but, c'est vraiment d'augmenter la proportion des décisions qui sont conformes à l'opinion générale. Aujourd'hui, il n'y a pas une complète garantie que toutes les décisions vont être conformes à l'opinion majoritaire, je dirais plutôt. Et donc, le but, c'est vraiment d'augmenter cette assurance-là par le droit de veto, puis par tous les risques qu'on a.

On pourra bourrer aussi, l'abrogatoire abrogera toute la liste, sûrement beaucoup plus.

[Intervenant 4] (53:45 - 53:54)
Merci, Raph. Benoît, ensuite, on va distribuer un peu la parole. Donc Benoît, Marc et puis Léo.

Allez-y, je vous laisse enchaîner.

[Intervenant 5] (53:56 - 54:35)
Oui, sur la radicalité, en fait, tout à l'heure, je me suis mal exprimé, c'est par rapport au rendement, parfois, dans les communes, on va solliciter les citoyens à se mobiliser, à faire un gros travail en assemblée, faire de la démocratie participative, sans que ces productions aboutissent à quelque chose et sans que les procédures soient vraiment assez influentes pour imposer aux maires ou au conseil municipal vraiment l'application de ce travail fait par les citoyens.

Donc, ça peut être, comment dire, l'assain.

[Intervenant 4] (54:39 - 54:51)
Ah, Benoît a sauté. Les joies d'Internet et de X. Donc, du coup, Marc, vas-y, d'autant que Benoît revienne, je pense qu'il va nous entendre, il a un auditeur.

Et puis Léo.

[Intervenant 6] (54:54 - 55:59)
Oui, bonsoir. Moi, j'ai un cas concret, parce que je me bats contre ma mairie qui ferme l'école de ma fille. Et donc, du coup, on a essayé de voir ce qu'on pouvait faire et on s'est penché sur le référendum local.

Mais en fait, on s'est rendu compte très vite qu'on n'arrivait pas à toucher les gens. On n'a même pas réussi à avoir les coordonnées de tous les parents de l'école. C'est très dur, en fait, d'aller créer une pétition sur des grandes villes, sur des quartiers qui ne connaissent pas notre situation, etc.

Et du coup, le droit de veto, ça me paraît un petit peu... Par les déclenchements de référendum local et les veto, ça me paraît quand même un peu compliqué. Nous, on avait le conseil municipal qui a voté.

Alors, je peux dire qu'il y a toute une palanquée de décisions qui sont votées par paquet, enfin, en un conseil. Si toutes elles sont suspendues, très vite, ça va noyer le reste. Nous, ce qu'on aurait voulu, c'est de pouvoir avoir un accès à la contestation d'un truc voté, quoi.

Je ne sais pas s'il n'y a pas... Enfin, il faudrait voir s'il n'y a pas mieux que le veto, quoi.

[Intervenant 4] (56:01 - 56:19)
Alors, on va garder ta question, Marc, sur est-ce qu'il n'y a pas mieux que le droit de veto auquel Léo a présenté. On va laisser Benoît terminer son propos puisqu'il est remonté. Et puis, Léo, justement, ensuite, te répondra.

On va faire un peu de discours croisé. Vas-y, Benoît, tu peux terminer ton propos,

puis après, Léo répondra à Marc.

[Intervenant 5] (56:20 - 58:54)
Oui, en fait, pour terminer, les procédures, il faut que les impôts en rendement pour les citoyens, que ce ne soit pas l'ensemble pour les citoyens, que ce soit des moments de co-construction et que le travail produit ne serve pas juste à remplir des tiroirs et ne soit pas appliqué. Elle est là, la radicalité, à mon sens, c'est d'économiser de l'énergie des citoyens, des habitants qui n'ont déjà pas beaucoup de temps. Et pour le veto, je ne trouve pas que c'est une mesure radicale.

Au contraire, je trouve que c'est soft. Et le Stratégie publique, je trouve qu'il faut s'opposer à des décisions prises par le Conseil municipal, ce qui voudrait dire qu'au final, ils ne représentent pas les habitants, la municipalité. Et ça, c'est à eux de jouer le jeu et d'accepter ça.

Et l'autre difficulté aussi, je voulais dire, par rapport aux grands communes, on a parlé des procédures qui ne seront pas les mêmes. Dans les petites communes, c'est possible des fonctionnements en assemblée. Dans les grandes communes, ce sera plus du fonctionnement parique.

On peut très bien imaginer aussi qu'il y ait des assemblées dans les quartiers, que la grande commune soit scindée en petits quartiers qui travaillent en assemblée. Mais là où il y a une difficulté pour arriver aussi à l'instauration d'une démocratie plus directe au niveau des municipalités, c'est la compétition qu'il peut y avoir entre les différentes listes citoyennes. Et donc, on en revient aux questions du Partisanat.

J'espère que, justement, la mise en place d'une démocratie plus directe au niveau des municipalités va être un objectif commun aux différentes candidatures. Je vois à Bordeaux, j'ai été sollicité par Myriam, qui est déjà au Conseil municipal, une gilet jaune, et qui veut mettre de la démocratie directe, donc soit des procédures de RIC, soit des assemblées dans les quartiers. Il y a Renaud aussi, que je dois revoir le 5 juillet, pour un atelier constituant, et donc je lui parlerai aussi de ça.

J'espère qu'on pourra faire une coopération de toutes les listes citoyennes autour de cet objectif, afin de mobiliser les forces.

[Intervenant 4] (58:56 - 59:18)
Merci Benoît. Si tu peux essayer, pour les prochaines interventions, de vérifier si tu n'as pas trop d'applications ouvertes sur ton téléphone, si tu es sur téléphone, ou si tu n'as pas un problème de connexion, parce qu'il y a des moments où ça coupe, et c'est peut-être difficile pour certains... Je n'ai plus de son.

Ah ! Alors là, c'est très embêtant si tu n'as pas le son, parce que tu n'entendras pas que nous, on a parfois des coupures te concernant.

[Intervenant 9] (59:18 - 59:19)
Allô ?

[Intervenant 4] (59:19 - 59:32)
C'est le cas pour moi. On va donc repasser la parole à Léo, et puis on va expliquer à Benoît par message qu'il a parfois des coupures. Léo, est-ce que toi tu m'entends ?

[Intervenant 9] (59:32 - 59:32)
Oui.

[Intervenant 4] (59:33 - 59:52)
Bon, alors on va te laisser répondre à Marc, et dans la continuité de ce que Benoît a expliqué. Alors... Ah, là c'est moi, j'ai voulu faire monter, mais c'est déjà été fait, donc du coup ça a coupé les micros, il va y avoir un petit temps de latence, Léo.

Et c'est bon, on t'entend, tu peux y aller.

[Intervenant 2] (59:52 - 1:06:28)
C'est bon. Oui, donc pour ce qui est d'une grande commune, sur un sujet qui ne concerne pas l'ensemble de la commune, et donc ils sont difficiles à mobiliser les gens, et en plus le pouvoir en place n'est pas démocrate, là on est sur un cas super complexe. Maintenant, il y a des solutions.

On pratique depuis avant les Gilets jaunes, Yvan ça fait 40 ans ou 30 ans qu'il fait ça, ce qu'on appelle les riques sauvages, ou riques spontanés, on l'appelle comme ça aujourd'hui, parce qu'il y a des gens qui pensent que sauvage, ça fait sauvage. Étrange idée. L'idée, ça va être donc de faire comme si on avait le rique, même si la majorité est contre, et il y a différentes modalités possibles, et ça peut servir notamment de veto à moindre coût, en termes moyen, humain et pratique sur le terrain, ça peut être compliqué de faire ça à grande échelle.

Donc l'une des modalités, c'est de passer par un échantillon tiré au sort. C'est-à-dire que, on va par exemple, sur demande, on peut avoir la liste électorale, et la liste électorale comporte les adresses. Donc on a la liste des gens qui sont inscrits, on sait dans quel bureau ils sont inscrits, et on sait où ils habitent.

L'adresse avec laquelle ils sont inscrits dans la commune en tout cas, parce qu'il y a pas mal de personnes qui n'habitent pas à l'adresse. Ces listes électorales sont maintenues à jour, mais au bon vouloir des communes et des habitants, donc voilà, on peut se prendre des lapins avec des personnes qui n'habitent pas à l'adresse indiquée, mais bon, cette liste, elle existe. Et donc, ce qu'on fait, c'est qu'on prend cette liste, on fait avec un système de tirage au sort vérifiable pour qu'il soit pas contesté, un système PARPAS, où on va prendre par exemple une personne tous les huit personnes dans la liste pour arriver au bon nombre qu'on veut.

Généralement, on le fait quelque part 150 personnes, et on essaye juste d'obtenir un résultat statistique de l'accord de la population. Et donc, Yvan, il a déjà eu une victoire avec ce procédé, il l'a fait de différentes manières, dans différentes tailles de communes. Là, c'était une commune à côté de communer, mais je crois que c'est voire même un quartier, je sais plus exactement.

Mais donc, il y a le maire qui avait sorti de son chapeau un projet de construction de centre commercial, et donc, il a prouvé par A plus B, la quantité de personnes qui étaient opposées à la construction de ce centre commercial, mais pas avec un système forcément de pétition, où on va chercher chacune des personnes, mais avec un système de porte-à-porte qui peut donc se baser sur un tirage au sort, où on va aller voir les personnes tirées au sort. On va proposer à la municipalité de donner leurs arguments en faveur de leur projet, et nous, de notre côté, on va donc donner les arguments contre, ou alors, à l'inverse, si c'est pour une initiative qui

n'est pas un veto, nous, on va donner les arguments pour, et on laisse la commune donner, si elle le souhaite, enfin, les groupes qui sont au conseil municipal, donner les arguments contre. Et donc, du coup, cette population, ce mini-public, comme on dit en statistique, contradictoirement informé, va se prononcer, et du coup, on va savoir, avec une marge d'erreur, quel est le pourcentage des électeurs de la commune qui sont opposés, ou au contraire favorables, à certains projets.

Et donc, ça, c'est un moyen d'apporter la preuve, par A plus B, que si, effectivement, c'est en désaccord avec la volonté des citoyens, la municipalité va clairement perdre des voix à la prochaine élection. L'instrument du pauvre, c'est toujours, au niveau des élus, de faire pression sur leur quantité d'électeurs, sur les grandes communes, sans complicité démocratique de la part de la majorité, il y a assez peu d'autres possibilités que de lui faire une pression électorale. Maintenant, on peut, en marge, organiser tout un tas de choses pour faire connaître l'absurdité du projet, etc.

Ça ne fait pas de mal. Mais l'idée d'une représentation statistique sur un petit échantillon, qui donc, on peut aller le voir soi-même, on peut faire du porte-à-porte sans personne, ça se fait en une ou deux journées, et c'est réglé. Donc c'est quelque chose qui est totalement pensable.

Et la dernière fois qu'Yvan l'a fait, Yvan a 85 ans, voilà, il a 85 ans, il l'a fait à pied ce coup-ci, ou en voiture, je ne sais plus. Mais des fois, il faisait ça en vélo. Et donc, voilà, si une personne âgée seule peut le faire, tout le monde peut le faire.

Maintenant, je voulais revenir aussi sur un truc par rapport à sur quoi on se pose au niveau du droit, quels fondements rendent légitimes ces fonctionnements alternatifs. On a quand même trouvé quelque chose récemment dans l'une des chartes communales étudiées, je crois. C'est une ordonnance de 2015, l'article 131.1 qui dit « Lorsque l'administration décide en dehors des cas régis par des dispositions législatives ou réglementaires », donc il prévoit le cas que c'est possible de faire des choses qui sont en dehors du cadre légal. « Lorsque l'administration décide d'associer le public à la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet ou d'un acte, elle rend publique les modalités de cette procédure », donc là, on en revient à la charte communale, c'est-à-dire que si elle le fait, il faut qu'elle explique comment ça va se passer et donc rédige sa charte. « Elle rend publique les modalités de cette procédure, met à disposition des personnes concernées les informations utiles », on en revient à l'information contradictoire, « leur assure un délai raisonnable pour y participer et veille à ce que le résultat ou les suites envisagées soient au moment approprié rendus publics ». Donc, même si on n'a pas d'obligation d'appliquer le résultat, on a toute cette période d'information avec de la transparence, avec un compte-rendu des résultats qui permettent le suivi et d'autres actions, peut-être plus tard, de la part des citoyens, etc.

Donc, il y a quand même un cadre, même s'il est très succinct, ça a été prévu par la loi.

[Intervenant 4] (1:06:31 - 1:06:35)
— Merci, Léo. Il y a Marc qui va te répondre, je pense, et puis après, on aura Raphaël.

[Intervenant 6] (1:06:37 - 1:06:48)

— Oui, merci pour ta réponse, Léo, parce que je trouve ça super intéressant. Et je pense qu'il faudrait faire connaître ce type de recours, pour le coup. Merci.

[Intervenant 4] (1:06:51 - 1:06:53)
— Il n'y a pas d'autres questions, Marc ?

[Intervenant 6] (1:06:53 - 1:06:56)
— Non, c'est bon.

[Intervenant 4] (1:06:56 - 1:06:58)
— Non, non ? Donc, on va écouter Raphaël, du coup.

[Intervenant 3] (1:07:01 - 1:10:45)
Il arrive à cliquer sur le truc, voilà. Ouais, donc, c'est effectivement dans le programme de Grenoble qu'on avait trouvé ça. C'est le 131.1 du Code des relations entre le public et l'administration, ou l'administration et le public, je ne sais plus. Alors, pour répondre à Marc, pour donner des éléments, déjà, on peut tout envisager dans une charte, donc éventuellement aussi mettre des... faire des fonctionnements par quartier aussi. Si l'école dans une grande commune concerne seulement un sous-ensemble de gens, c'est que la charte peut contenir des éléments qui feraient qu'il y aura un seuil pour la pétition sur le quartier, des choses comme ça.

Aussi, les obstacles que tu as rencontrés, ils sont, pour moi, vraiment dus au fait que la commune ne fonctionne pas comme ça pour l'instant. Nous, on imagine qu'on va gagner les élections et que les gens, les élus vont tout faire pour que ça marche. C'est-à-dire qu'en particulier dans une grosse commune, je pense qu'il va être à peu près incontournable d'avoir une plateforme pour tout ça.

Une plateforme pour proposer des vétos, puis tout, des abrogations, des propositions, etc. Ce qui fait que je pense qu'il peut y avoir de la visibilité. Alors, bien sûr, il faut que la plateforme soit connue, parce qu'on connaît les communes où il y a des bons dispositifs, mais personne n'est au courant que ça existe, et puis personne n'est au courant du lien pour aller voir, pour aller s'inscrire.

Donc, il n'y a pas grand monde qui va être inscrit. Donc, c'est aussi un défi. Je ne dis pas que ce sera facile.

Quant au fait d'imaginer qu'une demande de vétos va être noyée dans un tas de vétos, pour le coup, si la commune a opté pour ce fonctionnement, on peut espérer qu'elle ne soit pas noyée sous les vétos, c'est-à-dire qu'elle agisse un peu dans le sens des gens. Donc, j'imagine mal noyer sous les vétos, à moins qu'il y ait une bande de gugus qui s'opposent à tout, parce qu'ils ont perdu et qu'ils ne sont pas contents. Et ça, c'est une raison importante de bien fixer les seuils et les choses comme ça, et certaines règles.

Pas pour trop brider, parce qu'il vaut mieux, à mon avis, laisser plus long la bride au début, et s'il y a des excès, la raccourcir, plutôt que l'inverse. Parce qu'à mon avis, il faut que les gens fassent l'expérience de ce dispositif. Donc, il faut que, à mon avis, il faut que les seuils soient plutôt vers le bas au début, pour qu'il y ait des choses à débattre, pour que le débat public se mette en place, puis que l'habitude soit prise, parce qu'au début, les gens, ça va être dur au début.

Moi, j'ai un peu peur de ça, je suis optimiste, mais au début, il va falloir les habituer au fait que ça existe, qu'il faut un petit peu réfléchir aux questions, qu'il faut se bouger un peu. Donc, c'est vraiment un changement d'habitude. Et quant à l'abrogation, des fois, c'est quand même un peu tard.

Par exemple, s'il y a vraiment une décision du conseil municipal qui dit « on ferme l'école », alors je ne sais pas exactement comment ça marche, je suis désolé, je ne suis pas un expert, mais les décisions sont exécutoires, donc j'ai peur que ça soit tout un bazar à refaire les choses qu'on a déjà faites. Recréer l'école une fois qu'elle est... Enfin, voilà.

C'est pour ça que le veto, pour moi, il a vraiment sa place pour plus efficace.

[Intervenant 4] (1:10:48 - 1:11:14)
Merci, Raphaël. Donc, Stéphane et puis Marc également. Marc, peut-être dans la continuité de vos échanges, Stéphane ensuite peut-être pour un approfondissement, et puis on a Philippe qui est monté pour également intervenir.

Je ne sais pas Stéphane et Marc, comment vous voulez vous organiser. Si Stéphane, c'est dans la continuité, vas-y, sinon, je pense que Marc est peut-être lui aussi dans la continuité. Débrouillez-vous les hôtes et hôtes.

[Intervenant 8] (1:11:14 - 1:11:16)
Vas-y, Marc, je ne sais pas.

[Intervenant 4] (1:11:16 - 1:11:17)
Philippe, Philippe.

[Intervenant 8] (1:11:18 - 1:11:44)
Juste, excusez-moi, moi, c'est juste une précision super rapide, et en plus, je coupe très fermement. C'était pour préciser la réponse de Léo. Yvan Bachaud est totalement disponible pour vous aider, pour t'aider, la personne qui a demandé pour son local.

Il se met à la disposition des gens en tant que secrétaire, et il est contactable sur clickclick.org où Léo vous donnera plus de précisions. Mais voilà, je vais vous faire aider par Yvan. Voilà, c'était tout.

Merci beaucoup. Pardon.

[Intervenant 1] (1:11:46 - 1:11:57)
Est-ce que Philippe, s'il te plaît, tu peux mettre la ressource dans la bulle, et puis on va la mettre aussi en épingle pour avoir les coordonnées pouvoir contacter Yvan?

[Intervenant 8] (1:11:58 - 1:12:01)
Léo va faire ça, je pense, plus facilement. Merci beaucoup.

[Intervenant 6] (1:12:04 - 1:13:24)
Merci pour vos réponses. Du coup, alors ne vous inquiétez pas, moi, c'est déjà réglé parce que j'ai pris un avocat et j'ai contesté la décision au tribunal administratif en référé pour interrompre le caractère exécutoire de la décision. Mais du coup, ça me fait un retour d'expérience maintenant sur le sujet.

Du coup, nous, on est en vrai conflit avec la mairie qui est vraiment malhonnête dans la démarche et qui a tout fait pour nous endormir, endormir notre vigilance. Et en fait, on est obligé de surveiller maintenant chaque conseil municipal, quels sont les thèmes abordés et voir s'il y a du nouveau concernant cette décision. Et en fait, on se rend compte que c'est un boulot énorme de déplucher tous les conseils municipaux et toutes les décisions.

C'est là qu'en fait, on finit par être limité. À la fin, on en finit par refaire leur boulot. Eux, ils sont payés pour ça.

Mais nous, du coup, non. Et quand on doit tout traiter, si on doit examiner chaque décision, ça devient compliqué. C'est pour ça que je parle de ce truc de...

Si on doit réexaminer chaque décision qu'ils font parce qu'elle n'est pas exécutoire, ça ne marche pas non plus. Il faudrait qu'on arrive à cibler les décisions en question. Je ne sais pas s'il y a une bonne solution.

On ne va pas avoir une vraie équipe démocratique. À la fin, on pourra faire ce qu'on veut. Voilà.

Vas-y, Raph.

[Intervenant 3] (1:13:28 - 1:15:07)
Oui, à ce sujet, effectivement. Moi, j'avais compris que tu parlais d'être né sur les vétos. Ce n'est pas ce que tu voulais dire.

Excuse-moi. Dans le cas d'une équipe qui n'a pas été élue sur un programme comme ça, effectivement, je comprends tes soucis. Je n'ai pas beaucoup de solutions à porter.

Dans le cas... Nous, on se place plutôt dans le cas où une équipe... Comment écrire une charte pour que ça fonctionne ?

Quels sont les points de vigilance ? En fait, je parle du label. Je parle des critères du label.

Il faut imaginer que la communication sur les décisions qui seront prises soit faite de manière pédagogique. Ce serait vraiment le boulot du conseil ou de gens qui sont des employés, pas forcément des conseillers. Je ne sais pas.

Ça dépend de la taille de la commune. Ça devrait être fait dans toutes les communes. Mais il y a un problème de temps, de ressources.

Mais ça serait vraiment pour chaque décision, parce que j'ai déjà vu des contrôles du conseil municipal. C'est compliqué parfois. De dire, voilà, telle décision qui résumait en langage humainement compréhensible.

Et puis, voilà ce qu'on veut faire. Un truc clair. Pourquoi pas des petites vidéos sur des réseaux sociaux pour dire telle décision, c'est blablabla en trois minutes.

Ça prend un peu de temps, mais c'est aussi le prix de la démocratie et puis de la transparence. Donc, on espère que ce travail là aussi va aboutir à plus de transparence et de communication.

[Intervenant 4] (1:15:10 - 1:15:13)
Merci. Il y avait Stéphane qui voulait intervenir tout à l'heure.

[Intervenant 1] (1:15:14 - 1:21:17)
Oui, je voulais évoquer une piste qui va directement avec un des projets que nous avons. Vous savez qu'on essaye de pratiquer la substitution dans le cadre de la DMF et que nous avons donc pour projet, c'est parti. Projet porté par Didier Malisto qui va essayer de nous emmener un peu plus loin que nous puissions éventuellement y aller au niveau des médias.

En tout cas, nous avons donc prévu de créer l'Institut citoyen de consultation. Pourquoi je vous parle de ça ? Vous allez voir l'application que ça peut avoir à tous les niveaux.

L'objectif de l'Institut citoyen de consultation, c'est de créer un panel représentatif français qui pourra répondre et être consulté et être interrogé dans le cadre d'une transparence et d'une éthique. Comme avec le comité d'éthique de la MDF, il va y avoir un comité éthique de rédaction. Il y a des gens qui sont à ce jour des professionnels qui sont en consultation pour essayer de voir s'ils veulent bien nous rejoindre afin de tout au long du processus avoir une garantie de transparence, mais aussi s'assurer qu'éthiquement, les questions sont posées dans de bonnes conditions, que le panel est bien représentatif du secteur d'activité ou de la question à laquelle demande aux citoyens de répondre et de faire une consultation.

Et donc, si on l'applique au niveau communal, aujourd'hui, d'ici la rentrée aux quelques semaines, nous allons demander à l'ensemble des citoyens qui font et qui oeuvrent dans les listes citoyennes démocratiques de s'inscrire gratuitement, sans aucun engagement, d'autre que d'avoir l'assurance que leurs données personnelles ne seront jamais communiquées. Pour ça, on va respecter les normes, je ne rentre pas dans les détails, il y aura des commissaires de justice, etc. On part du principe que les gens font confiance à une initiative citoyenne pour leur propre service.

Donc, on ne va pas demander de l'argent ou quoi que ce soit aux gens, on va juste leur demander de s'inscrire et de répondre à un questionnaire pour savoir dans quelle catégorie les socios-professionnellistes sont, quels sont leurs tranches d'âge, etc. Vous avez compris l'idée, je ne développe pas plus. Il pourrait être intéressant, dans le cadre du travail qui va être fait avec l'Institut citoyen de consultation, de le créer en amont au niveau communal et que ça fasse partie éventuellement, alors pas forcément de la charte, mais du moins d'une proposition programmatique pour que les citoyens d'une commune puissent en amont, s'inscrire et qu'à partir d'un certain moment, cet outil qui sera mis à disposition gracieusement, bien entendu, avec toutes les garanties, encore une fois, d'univoque, d'anonymat et d'unicité et de la transparence et de l'éthique à la fois des questions et de la présentation, parce qu'on sait très bien que ce sont des études statistiques ou des études d'enquête d'opinion. C'est pour ça qu'on veut créer cet outil et qu'on a cette démarque.

Bon, c'est une fabrique de la manipulation des opinions. On ne va pas revenir sur ce sujet, tout le monde le sait, mais on pourrait envisager et donc pour répondre aussi à la question de Marc, ça pourrait être une solution. C'est que si dans chaque

commune, on avait un panel représentatif de la commune qui a son échant communal et représentatif, alors pas forcément, encore une fois, je vous rappelle que avec des échantillons en fonction des statistiques et des préparations, on nous sort des grandes études nationales avec moins de 2000 à 1500 personnes dans des panels représentatifs.

Donc, on peut très bien dans une commune assez grande, voire de taille moyenne, envisager d'avoir de façon spontanée des citoyens qui s'inscrivent sur ce panel et que ce panel puisse servir d'outil de référence et puisse à la fois être un outil de consultation et aussi un outil de veto et de légitimité pour aller porter à la mairie une opposition. Alors, peut-être que dans le cas de Marc, quand le maire, pour des raisons que je ne connais pas vraiment le dossier, moi, j'ai vécu le combat de RPI parce que dans la petite commune où je vis, on a le premier RPI de France. Il a plus de 75 ans et il devait fermer parce qu'il fallait 54 élèves, etc., qu'on ne les avait pas. Les parents se sont mobilisés, les maires, et là, les maires, on voit bien qu'ils vont quand même dans le sens de leur administrativité et puis aussi, ce sont des citoyens comme les autres. On s'aperçoit qu'on a réussi, alors qu'elle devait fermer, que le rectorat devait fermer, ils ont fait une petite dérogation et ils ont attendu six mois que trois familles emménagent et que les maires qui avaient donné l'identité puissent le faire. Ce que je veux dire par là, c'est que si on a un outil qui permet de montrer un instantané, qui ne soit pas une pétition, mais qui soit un véritable outil reconnu comme étant un échantillon représentatif de la municipalité, ça pourrait être aussi quelque chose qui pourrait légitimer quelques démarches, y compris celle de veto.

Je ferme la parenthèse, on reviendra après puisque j'avais des questions à vous poser sur les outils. Mais je voulais creuser cette piste-là parce que ça pourrait être quelque chose qui pourrait être complémentaire du magnifique travail que fait Raphaël, avec Léo et tous les gens de désespoir et de convergence avec le portail municipal. Si on pouvait le coupler à un outil de consultation représentatif qui soit légitime, sans aucune remise en question de son fondement, ça pourrait être quelque chose de plus complémentaire, on va dire.

Je vais laisser la parole à Léo, je vois qu'il veut intervenir.

[Intervenant 2] (1:21:20 - 1:22:02)
Oui, c'était plus ou moins pour une question-suggestion. Est-ce que, toi-même, moi-même, puisque j'en fais plus ou moins partie, Débilocratie, Marc, Philippe, les autres, et je pensais à Maïsto parce que ce serait sympa qu'il porte le truc. Est-ce que vous ne voudriez pas qu'on travaille sur une charte AMDF slash I2C slash CEC qui comporte les outils proposés et qui explique donc comment ils seraient utilisés par une commune et que ça fasse partie des ressources du portail ?

[Intervenant 1] (1:22:03 - 1:24:10)
Oui, totalement, de toute façon, c'est l'objectif. Tu sais bien que moi, je suis ici du monde post-monétariste, on n'est pas allé pour parler de ça, mais mon principe de base, c'est la mutualisation des ressources de toute nature. Alors, il est évident que ce soit des ressources informatiques ou des ressources humaines.

Bien évidemment que l'objectif de l'AMDF croise les objectifs de tous. C'est pour ça aussi qu'on a beaucoup, je trouve, je suis d'ailleurs étonné, on a beaucoup de facilité sur les interactions, les synergies que l'on rencontre, que ce soit avec les petits médias citoyens, on est en train de travailler avec un groupe de médias

citoyens, des gens qui ont sur Facebook ou sur YouTube des dizaines, des centaines, voire pour certains, plusieurs centaines de milliers de followers, comme on dit, en tout cas, qui ont des audiences et que ces gens-là ont compris qu'en additionnant toutes ces communications et tout leur auditoire, on pouvait arriver à toucher les choses. Il est évident que c'est dans cette direction qu'on va se diriger, Léo.

Et quant au fait que Didier porte le projet, si je me permets de citer son nom, c'est qu'on a l'aval là-dessus et que Didier Reptéchier, lui aussi, a rentré à une forme de communication et de journalisme qui lui est propre, dans laquelle éventuellement démocratie directe et les listes citoyennes et la MDF viendraient aussi travailler. Là, on est dans un gros chantier. Mais oui, bien évidemment, c'est l'objectif, c'est de se réapproprier la crédibilité.

Et c'est pour ça que on a toujours tendance à dire, un des slogans que j'aime bien, c'est qu'on a besoin de personne, mais qu'on a besoin de tout le monde. C'est qu'il faut vraiment comprendre que, par exemple, s'inscrire sur ce panel est vraiment le premier débat citoyen qui peut mener à notre émancipation, comme s'inscrire au portail municipal, comme refaire des liens locales pour créer des listes citoyennes. Oui, bien évidemment, c'est un des objectifs.

Camille ?

[Intervenant 4] (1:24:10 - 1:27:27)
Oui, je voulais bien sûr réagir à ce que vient de dire Léo, à savoir qu'évidemment, en tout cas, c'est ce qui m'a fait m'investir, même si c'est à minima, dans tout ce qui est entrepris par démocratie directe et ce qui est rattaché, c'est le fait de donner des outils aux citoyens. J'ai toujours été contre les partis politiques, je ne me considère pas comme un républicain, au contraire. Et donc, à ce titre, pour pouvoir récupérer un fonctionnement démocratique, il faut qu'il y ait des outils.

Donc, ce que tu proposes est une évidence pour moi et je te suis totalement. Et ça m'amène d'ailleurs à un questionnement que j'avais depuis un moment, je vous ai laissé interagir, mais je voulais revenir sur un questionnement qui m'est venu et qui est en lien avec l'échange qu'il y a eu avec Marc et ses problématiques avec sa mairie. Et pour revenir un petit peu à un échelon moins grand, parce que là, on parle quand même beaucoup avec les vétos plutôt de grosses communes, mais si on revient aux petites communes, celles qui sont le plus facile à capter par des citoyens qui veulent organiser un processus vraiment démocratique d'acquisition de la mairie, auquel il va falloir forcément donner les outils dont tu parles, Léo, actuellement, va se poser une question, de mon point de vue, et j'aimerais avoir, pour ceux qui ont la réponse, la réponse, c'est celle de la responsabilité. Pourquoi ?

Parce que, en fait, et d'ailleurs, Stéphane l'a expliqué, il y a un très grand nombre de maires qui ont démissionné, parce qu'il y a une forte responsabilité des maires en place, une responsabilité pénale. Alors, on le sait par rapport à beaucoup de risques sur l'entretien des voiries, les mauvaises gestions de bâtiments, des dangers comme ça, problème de chute d'arbres, il y a les lagages, et dans des conditions économiques très compliquées, il y a la responsabilité civile, la responsabilité administrative, il y a beaucoup de risques qui sont encourus par le maire. À titre d'information, j'ai fait une petite recherche sur la mandature 2014-2020, il y a environ 750 maires qui ont été condamnés au pénal, et sur la mandature 2020-2026, on en est à 607 qui sont finalement condamnés, sur 1617 poursuites,

toujours au pénal, sur les civils, c'est généralement la mairie qui en assume pleinement les conséquences.

Mais donc du coup, il y a un risque qui est encouru, et j'aimerais avoir l'information sur comment est-ce qu'il est possible d'avoir une équipe démocratique, c'est-à-dire un moment où il n'y a pas de maire étendard, mais pourtant notre constitution nationale actuelle l'impose. Et donc comment va s'organiser la responsabilité d'un individu qui est finalement un représentant, mais au sens véritablement purement noble du terme, contrairement à ce que l'on vit dans le principe républicain, d'une organisation démocratique qui aurait conquis une municipalité ? Comment ça va pouvoir se mettre en œuvre ?

Alors encore, je ne sais pas si...

[Intervenant 2] (1:27:27 - 1:28:54)
Je peux faire un brin de réponses. Je ne connais rien en droit pénal et en droit civil, pas beaucoup plus. Mais pour ce qui est que le maire se retire la responsabilité, donc c'est obligé d'avoir un maire.

Une commune qui n'a pas de maire, je pense qu'elle serait mise immédiatement sous tutelle de la préfecture. Maintenant, les décisions à risque, évidemment ça ne peut pas être fait pour toutes les décisions de la gestion quotidienne d'une commune, mais pour les décisions potentiellement à risque où un maire ne voudrait pas s'engager, il existe quand même la possibilité pour le maire de mettre à l'ordre du jour l'organisation d'un référendum. Le référendum à l'initiative du maire, la décision, elle est prise directement par les citoyens.

Et la responsabilité d'appliquer ou pas la décision des citoyens dans ce référendum, elle revient au tribunal administratif. Donc si le tribunal administratif dit que c'est bon, que les citoyens ont pris la décision, le maire, je ne sais pas s'il est toujours potentiellement pénalement responsable, parce qu'a priori, il n'est pas auteur de la décision et il n'est pas à l'origine de la possibilité de la censure de la décision. Moi, il me semblerait qu'il est protégé, le maire.

[Intervenant 4] (1:28:55 - 1:30:20)
Mais c'est justement en l'occurrence une question qui, moi, m'anime et il faut être très honnête, pour des raisons aussi personnelles et locales, puisque j'ai un ami qui est sollicité par certains, enfin voilà, il y a des choses qui se mettent un petit peu en oeuvre sur ma commune, avec 800 habitants. Et du coup, c'est un questionnement qui m'intrigue, parce que, je ne sais pas, imaginons que, voilà, par un principe de référendum local, on décide de la répartition du budget, alors on a la chance d'être dans une commune qui n'est pas trop concernée par ces problématiques budgétaires, mais imaginons que dans une commune qui a des problématiques budgétaires, il y ait des arbitrages à faire entre refaire une route qui est cabossée et élaguer des arbres sur une avenue et que, manque de bol, l'arbitrage fait que, soit la route qui n'a pas été refaite provoque un accident et des séquelles, soit, au contraire, certains arbres qui n'ont pas pu être élagués suffisamment provoquent un accident ou une dégradation. Quid de la responsabilité si cette prise de décision a été prise par l'ensemble de la collectivité alors que, normalement, c'est le maire qui est considéré comme responsable légal ?

Donc, si certains d'autres ont la réponse, je vois que Stéphane et Raphaël ont levé

la main, je vous en prie, Stéphane ou Raphaël, dans l'ordre que vous voulez.

[Intervenant 9] (1:30:22 - 1:30:23)
Vas-y, Raphaël.

[Intervenant 3] (1:30:24 - 1:32:34)
Oui, moi, je veux dire que ta question elle est la même si le maire prend sa décision tout seul. S'il doit choisir entre l'élagage et puis l'autre truc que tu veux faire, les trottoirs ou je sais pas quoi, ce qu'il faut, c'est que ne soit jamais mise à votation quelque chose qui pourrait être illégal. Et ça, on peut s'en prémunir.

Par exemple, dans la charte de trifouillis, si vous allez voir sur le portail, la charte de trifouillis, il y a une commission de validation qui n'est pas du tout une commission de filtrage des sujets ou de censure ou quoi que ce soit. Au contraire, dans une municipalité qui fonctionne bien, la commission, elle va être là plutôt pour aider à ce que la proposition puisse être mise en oeuvre plutôt que de l'arrêter. Dans la constitution de trifouillis oie, il y a une commission qui va vérifier que la proposition entre bien dans les compétences de la commune et qu'il n'y a pas de problème de légalité.

Ce problème de légalité, il peut parfois demander l'intervention d'un juriste. Mais voilà, l'idée, c'est de ne jamais mettre en votation quelque chose qui pourrait finir sur quelque chose qui soit illégal. Pour compléter, c'est un petit peu, c'est pas hors sujet, mais c'est un peu à l'écart.

C'est que sur la responsabilité du maire, moi, je pense que c'est la responsabilité mentale, la légitimité. Paul Sébille, qui a étudié les consultations de référendum sur les communes pendant 30 ans, il a bien remarqué, et puis le maire de Ménil-la-Horgne le dit aussi, c'est que c'est hyper reposant quand la décision, alors là, c'est pas reposant d'un point de vue légal, mais c'est reposant d'un point de vue de légitimité quand la décision, tout ce qu'on fait, soit peut-être empêché par les citoyens, donc si c'est pas empêché, on peut dire que les gens sont d'accord, ou soit est validé par les citoyens. Je voulais ajouter ça.

C'est quelque chose qui peut encourager les gens à se présenter, à monter des listes. Pour moi, c'est un côté reposant qui devrait encourager les gens.

[Intervenant 4] (1:32:36 - 1:34:28)
Oui, mais encore une fois, je fais bien la distinction entre, très souvent, beaucoup des condamnations des maires sont liées à des histoires d'argent, prise illégale d'intérêt, favoritisme lors de marchés publics, des choses de cette nature. Mais il y a un risque au niveau pénal qui n'est pas négligeable, c'est ce qu'on appelle l'homicide ou blessure involontaire, qui sont justement liées à ce que j'expliquais. Il y a également ce qu'on appelle la mise en danger de la vie d'autrui, donc de façon involontaire, mais c'est de la responsabilité du maire.

Et c'est d'ailleurs souvent certains maires qui sont confrontés. Alors, il y a des maires qui vont être confrontés à des poursuites de cette nature-là, qui ne vont pas être condamnés, mais qui en ressortent vraiment extrêmement choqués. Et ma question, c'était vraiment dans ce rapport où, on le sait, beaucoup de petites communes sont confrontées à des problématiques financières, surtout depuis, on va dire, deux quinquennats.

Et en fait, quid de la responsabilité, puisque notre Constitution nationale, comme l'a expliqué Léo tout à l'heure, ne reconnaît pas, en fait, un fonctionnement démocratique dans une commune. C'est-à-dire que la Constitution nationale ne reconnaît pas le fait que les décisions sont prises de façon collégiale. Il y a une responsabilité individuelle du maire.

Et donc, ma question, c'est vraiment là, du point de vue peut-être que sur d'autres spaces, on réabordera cette question, mais c'est comment est-ce qu'on peut essayer de faire en sorte de prévenir ce risque-là ? C'était simplement cette question. Vas-y, Raphaël, et puis Stéphane aussi ensuite.

[Intervenant 3] (1:34:30 - 1:35:19)
Il faut ouvrir le micro. Pardon Stéphane, c'est juste pour un peu redire ce que je disais, parce que dans ton exemple de délagage, si ne pas élaguer représente une mise en danger de la vie d'autrui, le maire, il ne met pas ça en votation. La charte précise, par exemple dans Trifouillis, que les cas qui posent un problème de sécurité des biens ou des gens, s'il y a quelque chose qui doit être fait urgemment pour ne pas mettre en péril la sécurité des biens ou des gens, ça, ça ne peut pas faire l'objet d'une votation.

Donc, je ne vois pas la différence entre le fait que ce soient les gens qui votent, si de toute façon, ils ne peuvent pas voter sur des choses qui mettent en péril la responsabilité du maire, ou si c'est le conseil qui propose un truc du même type.

[Intervenant 4] (1:35:21 - 1:36:07)
Il existe des exemples de communes qui sont dans des situations économiques telles qu'en fait, ils sont obligés d'arbitrer entre ce qui est le moins dangereux. Plusieurs bâtiments totalement délabrés sur le point de s'effondrer, des routes totalement ravagées dans beaucoup de petites campagnes très rurales, il y a ces problématiques-là. Et c'est ce qui fait que le maire abandonne totalement parce qu'en fait, ils ont conscience qu'ils sont en fait en prise à des risques conséquents.

Si qui que ce soit sur une route qui est mal entretenue sort de la route, il peut se retourner contre la mairie. Et donc, c'est dans ce cadre-là où finalement, il y a un arbitrage à faire entre quel est le risque le plus important, mais ça laisse...

[Intervenant 3] (1:36:07 - 1:36:07)
C'est indépendant ?

[Intervenant 4] (1:36:07 - 1:36:12)
C'est indépendant de qui prend la décision ? Je n'ai pas compris, excuse-moi.

[Intervenant 3] (1:36:13 - 1:36:27)
C'est indépendant finalement de qui... Qui prend la décision, c'est toujours le maire qui prend. Et puis, il n'y a pas de rapport avec le fait que ce soit un résultat de votation ou une décision prise par le conseil.

Il ne faut pas les différencer. OK, bon.

[Intervenant 4] (1:36:28 - 1:36:30)
Merci Raphaël. Stéphane ?

[Intervenant 1] (1:36:32 - 1:42:02)

Oui, pour répondre et un peu aller à la fois dans le sens Raphaël et en même temps, essayer de bien poser la problématique in fine, il y a trois choses. La première, qui est une petite aparté mais qui est en rapport dans le cadre des consultations qu'on était en train d'avoir avec l'AMDF et les prochaines assemblées générales ordinaires où les adhérents peuvent venir et voter. J'essaye en ce moment d'essayer de constituer un pôle juridique.

C'est important, on va avoir besoin à un moment donné de faire du conseil juridique ou du moins, tout ce type de questions, de pouvoir apporter ce type de services et de trouver un petit pôle juridique d'avocats bénévoles qui accepteront de faire ça. Donc ça, c'est la première des choses. Pour avoir en 2014 fait une compagnie municipale de démocratie directe, qui était un petit peu capriotractée comme on dit puisque je proposais déjà qu'on vote pas pour moi mais surtout que le maire soit tournant au niveau du conseil municipal et donc, bien entendu, je m'étais renseigné à l'époque, en 2014, à ma connaissance et je ne suis pas non plus juriste je ne suis pas un spécialiste mais je n'avais pas trouvé la capacité d'exonérer le maire de sa responsabilité pénale et civile. Ça, pour moi, c'est acquis à aujourd'hui dans la mesure où, comme pour une association, c'est le président qui prend, j'avais fait il y a quelques jours un poste concernant démocratie directe dans le cadre de la rédaction, c'est-à-dire du Code de la propriété intellectuelle et éventuellement de la responsabilité des communications avec les lois qui sont aujourd'hui en vaigueur puisqu'aujourd'hui, on est quand même capable de condamner des gens pour de l'apologie, faire des lois préventives.

Bon, j'avais rappelé que les textes rédactionnels de démocratie directe étaient de ma responsabilité afin de dire que c'était moi qui écrivais, que s'il fallait chercher quelqu'un, il fallait aller chercher moi. Un président d'association, même s'il y a un trésorier qui a une malversation, s'il y a un détournement d'argent, bien sûr, par le trésorier et que le président peut prouver que cette malversation a été faite à l'insu de son plein gré, comme dirait l'autre, c'est exactement la même chose. Pour un maire, il a la responsabilité légale et on ne peut pas y déroger.

Néanmoins, comme le disait Raphaël, et il a tout à fait raison, dans le cadre de décisions collectives, si on fait appel à l'intelligence collective et aux citoyens, il est évident que si on s'appuie, comme je vous le disais tout à l'heure, sur un panel représentatif, si que ce soit dans une petite ou une grosse commune, on a un élan citoyen ou une demande qui fait entre guillemets consensus, plus la responsabilité est symboliquement diluée et n'est pas personnalisée par une décision unilatérale, parfois brutale comme c'est visiblement dans le cas de Marc, par un maire décisionnaire qui se comporte en monarque, j'ai l'impression qu'in fine, on atténue la responsabilité et surtout, on atténue la potentialité puisque les gens, dans une démocratie directe, sont plus nombreux à voter, s'impliquent dans la commune, auront plus tendance, je crois en tout cas, sauf si dans des cas de figure un petit peu extrême, à accepter l'erreur puisqu'on parle de ça, une erreur, un manquement, une capacité pour x raisons financières ou par un manque d'études des potentiels dangers au sein d'une commune et à ce propos, je vous rappelle aussi que nous avons comme consultant extérieur, on a deux émissions de l'AMDF, nous avons eu l'excellent Alexandre Boisson que je salue à Louvre ici, qui est consultant extérieur de l'AMDF et qui a fait tout un travail très sérieux et très juridique sur la résidence communale et la résidence communale alimentaire mais aussi en termes de sécurité, donc il y a aussi des gens comme SOS maire, donc si Marc veut bien s'en occuper, je suis en train de faire autre chose en même temps, mettre le lien de SOS maire, des gens qui ont réfléchi sur cette résidence

alimentaire et de sécurité et qui forcément à un moment donné et nous forcent à avoir à mettre en place des processus et donc si on est dans le cadre, pour revenir, je digresse un petit peu mais si on est dans le cadre de la question posée initiale, aujourd'hui la responsabilité, elle est du maire, moins à la ligne, jusqu'à preuve du contraire, peut-être que certaines jurisprudences, il faudrait voir dans le droit et aller chercher dans le droit administratif ou dans le droit pénal ou juridique dans le cas d'une décision entre guillemets collégiale ou représentant, peut-être est porté par x personnes, la responsabilité serait diluée mais à mon avis, j'en doute, ça pourrait d'ailleurs une proposition de loi apporter. Je redonne la parole à Raphaël.

[Intervenant 3] (1:42:05 - 1:43:27)
Oui, t'as dit évidemment ce que je voulais dire après en réfléchissant, c'est-à-dire que si le maire, il a le choix entre les lagages ou les trottoirs, si vraiment il pense que les lagages, c'est absolument nécessaire, alors je pense qu'il a moyen de, soit que dans la charte, il y a le filtre de la charte qui permet de dire voilà ce sera les lagages point barre, soit que lors des débats pré-référendaires, ça fait une transition ouverte. Ce fait que jamais une votation sans information, sans débat, sans synthèse d'argument à la fin, il va être capable de convaincre les gens du bien fondé de sa position puis après c'est un peu la pièce. S'ils ont décidé que c'était les lagages puis finalement c'est le gars qui s'est choisi parce qu'il n'y a pas de trottoir ou inversement.

Mais voilà, je voulais faire aussi cette transition vers d'autres critères du label. Par exemple les débats, ou bien on pourrait aussi parler des votes obligatoires, je ne sais pas, est-ce que les présents auraient aussi peut-être des questions à poser sur des points particuliers ?

[Intervenant 1] (1:43:30 - 1:43:55)
Eh bien vas-y Raphaël, attaquons là-dessus, j'avais d'autres questions mais qui portaient plutôt sur les outils, éventuellement aussi rappeler comment on met en place un référendum ou un RIC local, est-ce qu'il y a une vraie différence entre le référendum et le RIC local, etc. Bon j'avais quelques questions mais vas-y, déroule sur les critères du portail municipal, c'est très intéressant.

[Intervenant 3] (1:43:55 - 1:45:58)
Bon je peux dire déjà quelque chose sur le référendum ou le RIC local, nous ce qu'on essaie de faire dans les chartes qu'on a écrites, c'est de ne pas utiliser le mot référendum qui a une grande amplification au sens de la loi, donc on utilise le mot votation en général. Et donc en l'occurrence, on est libre quoi, c'est-à-dire qu'il faut laisser vraiment son imagination travailler, par exemple à Trifouilly, la votation elle va avoir comme possibilité de réponse oui, non, blanc, manque d'information ou proposition floue, c'est-à-dire qu'on peut aussi ne dire ni oui ni non et dire je suis désolé mais à mon avis, j'ai été mal informé et je n'arrive pas à prendre ma décision avec ce que j'ai eu, donc il n'y avait qu'après des conditions sur si l'ensemble des réponses, manque d'information et proposition floue obtient un certain pourcentage, par exemple 30%, alors on va recommencer le processus à zéro.

Donc vraiment, on n'est pas du tout obligé, à mon sens, de se limiter au référendum de la loi, surtout que lui, il est limité en termes de délai par rapport aux élections, par rapport aux campagnes, par rapport à un même référendum sur le même sujet, des choses comme ça, donc on préfère éventuellement, enfin ça dépendra de chacun, parler de votation avec des petites précautions à prendre pour que le

tribunal administratif ne considère pas que ce qu'on a mis en place ressemble tellement à un référendum que c'en est un, et que du coup, il devrait respecter les règles du référendum réellement, donc il y a des petites précautions à prendre comme ça, par exemple, ne pas utiliser l'urne de la commune, parce que ça pourrait être considéré comme un référendum.

[Intervenant 9] (1:46:00 - 1:46:01)
Voilà.

[Intervenant 1] (1:46:04 - 1:46:07)
Tu voulais parler des débats aussi ?

[Intervenant 3] (1:46:08 - 1:47:58)
Oui, donc là, dans le label, la communication et les débats ont un point important, dans le sens où il n'y a pas d'opinion éclairée sans débat. Ce qu'on a prévu, c'est donc, une information, et synthèse des arguments, avant le vote, pour que les gens qui ne peuvent pas prendre part au débat, puissent quand même avoir, en lisant un document assez rapidement, se faire un rapide avis, et après aller voter ou non. Pour moi, l'abstention, ce n'est pas un problème dans les référendums.

Ça me fait penser au vote blanc dont je parlais juste avant sur le référendum à cinq possibilités. Ça interpelle parfois, parce qu'on se dit, voter blanc ou s'abstenir, ça peut être pareil. En l'occurrence, le vote blanc qu'on a imaginé dans la charte de Trifouilly, c'est un vote qui dit, ce n'est pas une abstention, c'est un peu, je m'en fiche du sujet ou du processus.

Le vote blanc, c'est, le processus m'intéresse, mais je vais voter pour dire, justement, pour que le taux de participation soit fort, parce que du coup, les blancs seraient comptés dans le taux de participation, et pour montrer qu'il n'y a pas 5% des gens qui se sont déplacés, parce que parfois, certains sujets n'intéressent pas du tout l'ensemble de la population. Pour autant, s'il y a un gros taux de participation, ça a un effet particulier, même médiatique, en disant que les gens, ils sont intéressés par la procédure.

[Intervenant 1] (1:48:01 - 1:50:29)
Je voulais rembondir, je voulais rembondir sur ce que tu viens de dire, parce que c'est intéressant, parce que c'est une discussion que j'ai entendue avoir à plusieurs reprises Étienne et certains de ses contradicteurs, et c'est un sujet qui est toujours, je pense, crucial sur la légitimité des décisions dans un processus démocratique direct, on va dire. Je sais que c'est un pléonasme pour nous, mais il faut bien le différencier des autres. On peut tout à fait envisager, et d'ailleurs c'est comme ça que même dans les statuts de la LDMF, on l'a envisagé, qu'il puisse y avoir une consultation pour qu'il y ait une forte taux de participation, comme tu viens de parler, d'avoir des panels représentatifs par secteur d'activité ou par le secteur qui est concerné.

Il est évident, je prends un exemple complètement à l'opposé, que tous les sujets ne sont pas transversaux. Si on a envie de savoir dans une commune quelles seraient les préoccupations d'un corps de métier par rapport à un service rendu à la population, si ce corps de métier touche toute la population, bon, a priori, ça risque d'intéresser tout le monde, mais si ça reste une question très sectorisée, on peut envisager, dans le cadre d'un panel représentatif, d'aller questionner uniquement le secteur concerné. La vraie démocratie, c'est aussi ne pas toujours

dire on va voter blanc ou noir, donc la majorité ou le suffrage universel, ça peut être une majorité qualifiée, ça peut être ce que tu fais avec le portail, puisque ce que tu proposes est très proche de ce qu'on appelle le jugement nuancé, on demande aux gens de se prononcer, mais pas forcément que sur une seule question, mais sur plusieurs variantes ou plusieurs propositions d'un projet, et on peut appréhender les choses et avancer de ce type, donc c'est une démarche importante et la légitimité du vote citoyen ne doit pas être toujours corrélée avec le taux de participation ou avec le quorum, c'est une question qui, à mon avis, qu'il faut se poser en avant, en tout cas.

Vas-y, je vais tout les rebondir.

[Intervenant 3] (1:50:31 - 1:51:28)
Après, je laisse la parole aux autres. Alors, quand tu parlais du jugement nuancé, en disant que c'est le portail, c'est pas une préconisation du portail, c'est juste un exemple d'une charte, dans l'autre charte, on aura d'autres manières de faire, on aura eu du oui, non, tout ça, plus des choses comme ça. Nous, on ne préconise pas des solutions, on préconise juste des critères qui englobent tout ça.

Pour l'idée des pannels représentatifs, ma seule remarque, mon seul drapeau qui se lève dans ma tête, c'est que s'il y a un panel représentatif constant dans le temps, même s'il y a de l'anonymat au début, on va finir par savoir qui c'est, plus ou moins, et on va donc, il va donc être soumis à l'éventuelle pression, influence, c'est tout ce que, c'est pas tout ce que ça m'inspire, ça m'inspire du positif, mais c'est le drapeau qui se lève pour moi.

[Intervenant 1] (1:51:31 - 1:53:07)
Oui, alors, on est bien d'accord dans le cadre de votation où l'anonymat et l'univoque des votes sont garantis, il est bien évident. Et puis, il est évident qu'on ne va pas faire des pannels représentatifs sur une petite commune de 200 ou de 200 ou de 300 habitants où presque tout le monde se connaît, on est bien d'accord, mais ça marche à partir d'un certain nombre, on est dans des statistiques. Je voulais, si personne n'a de questions particulières à poser, moi j'aurais aimé de savoir si Léo, Benoît, Edouard, Raphaël, vous avez déjà réfléchi ou rencontré ou établi une liste des outils, alors quand je parle des outils, ça peut être autant des outils organisés comme une assemblée, on a ici parmi nous, Cyril qui fait partie de l'AMDF avec des démocraties directes qui nous écoutent, il travaille beaucoup sur les assemblées citoyennes locales avec des boîtes à main levée, des petits cartons et puis il y a un double contrôle, je ne rentre pas trop dans le détail, mais il y a aussi beaucoup d'outils numériques où j'aurais aimé vous en prendre un tour de rôle, un, sur la façon dont vous appréhendez les outils numériques, deux, si vous en avez rencontré, testé, trois, si vous en avez listé, quelle est votre position par rapport à tous ces outils et quelles sont pour vous les possibilités d'évolution par rapport à ça ? On va peut-être commencer par celui qui a parlé le moins, Benoît, on t'écoute.

[Intervenant 5] (1:53:10 - 1:54:23)
Benoît – Non, je n'ai pas expérimenté d'outils numériques, par contre j'ai expérimenté une méthode de votation en physique pour les manifestations en fait, un RIC manifestant, où c'est les manifestants qui décident ce qu'ils vont faire dans la journée, en fait les manifestations, ça se passe souvent, les rencontres dans des grandes places publiques et en fait dans cette grande place à Bordeaux, j'ai installé trois panneaux, panneau flou devant l'endroit où il y avait la prise de parole avec le micro, un panneau contre d'un côté rouge, un panneau pour de

l'autre côté vert et en fait les manifestants pouvaient faire une proposition et les gens se déplacer en masse en face de la réponse qui leur convenait et donc l'avantage, c'est une comptabilisation rapide et des votations, faire voter 6000 personnes en moins de 7 minutes, c'est faisable, comptabilisation faite. C'est une expérimentation qu'on a fait à Bordeaux et ça a fonctionné.

[Intervenant 1] (1:54:26 - 1:54:30)
Oui, merci pour ton témoignage Benoît. Léo ?

[Intervenant 2] (1:54:31 - 2:00:41)
Alors sur les outils numériques, c'est une question clivante mais on peut trouver des chemins qui peuvent satisfaire à peu près tout le monde. Moi, j'y suis extrêmement favorable parce que dans l'une de mes stratégies qui est la stratégie technologique, il faut que par les moyens modernes, on arrive à augmenter la qualité et la fréquence des participations citoyennes, qu'elles soient décisionnelles ou à vocation de recherches et de propositions qui précèdent les initiatives, la co-construction des propositions. Il faut voir à quoi on dédie cet outil numérique.

La représentativité sur un outil numérique, c'est très compliqué, notamment parce que c'est difficile de faire venir les gens sur l'outil, mais aussi parce qu'il y a des gens en informatique, ils ne veulent même pas en entendre parler. On se coupe deux et ça peut être assez dommage. Donc après, on peut imaginer des systèmes alternatifs où il y a à la fois la possibilité de faire par papier à l'ancienne et à la fois numérique pour ceux qui préfèreraient ça.

Maintenant, sur la question de la votation, pour l'instant, l'outil parfait pour faire en gros du référendum numérique, moi, je ne l'ai pas vu. L'outil parfait, c'est l'outil sur lequel on travaille avec certains développeurs et même sur le champ théorique, on a du mal à avancer parce qu'on arrive à faire des outils qui sont complètement sécurisés, où on peut tout vérifier et on arrive à faire des outils anonymes. On n'arrive pas à faire des outils qui soient à la fois anonymes et sécurisés.

Quand je dis tout à fait sécurisés, c'est jamais du 100% l'informatique, mais le papier non plus. L'idée pour nous, c'est d'arriver à quelque chose, un outil qui soit aussi performant que le vote papier. À ce jour, cet outil, je ne l'ai pas vu.

Il y a des outils qui ont été testés en Suisse, dans le canton de Genève, ils avaient mis en place le vote informatique. À un moment, ils se sont dit « mais est-ce que c'est vraiment fiable ce truc ? ».

Ils ont fait un audit, parce que le code source n'était pas ouvert, donc un audit par des gens qui ont eu accès au code source et qui ont pu vérifier un petit peu la manière de hacker, vérifier si le système tient la route ou pas. Et du coup, le canton de Genève a retiré l'outil parce que ce n'était pas fiable du tout. Il y avait une manière de tricher, sachant qu'en plus, la Suisse, c'est un pays où ça triche allègrement, puisqu'ils ont le vote par correspondance, et là, c'est carrément pire que le vote électronique.

Mais l'outil parfait, il n'existe pas au niveau du vote. Maintenant, pour ce qui est de la co-construction, de la prise de température de la population, du sondage non anonyme, donc sécurisé, mais pas anonyme, tous ces outils-là, ils existent. Mis à part la partie finale, je pense qu'on est tout à fait prêt à utiliser des versions

numériques, à condition de mettre à disposition pour les personnes âgées, notamment, et les réfractaires au numérique, d'autres possibilités de participer.

Maintenant, pour remplacer le vote papier, l'outil, moi, je l'attends toujours. C'est peut-être une question de temps. L'outil 100% sécurisé qui assure que ce sera sécurisé jusqu'à la fin des temps, c'est encore plus compliqué parce qu'avec l'arrivée de certaines technologies, tout ce qui est cryptographie pourrait être pété d'un jour à l'autre.

On construit des modèles en cryptographie qui sont faits pour être trop difficiles à décrypter avec les moyens actuels, mais ça ne nous dit rien de ce qu'on ne pourra pas les décrypter avec les moyens futurs. C'est une thématique importante pour moi, mais pas autosuffisante parce qu'il y a la partie vote qui, pour moi, elle n'est pas au niveau par rapport à la version papier. La version papier a des défauts.

La version par correspondance est une aberration. Mais là, on a bien vu que les doutes sur la fraude actuelle se placent au niveau des machines à voter. Faire un système qui soit fiable et donc légitime et dans lequel les citoyens et les administrations sont prêts à placer leur confiance, je crois qu'on ne l'a pas encore.

Maintenant, si certaines localités veulent fonctionner sans anonymat, là, c'est tout à fait possible. Maintenant, il faut comprendre que l'anonymat, on ne l'a pas mis en place pour rien. Personne ne veut être obligé à voter comme son conjoint ou son patron.

Donc, voilà. Mais ça peut être un choix. On peut se dire qu'on fait de la co-décision ouverte.

Quand on se place dans la démocratie à l'ancienne en Suisse, donc les Landskmind, c'était du vote à main levée. Vote à main levée, il n'y a pas d'anonymat. Donc, ça peut être un choix que de fonctionner comme ça.

Maintenant, sur certaines questions critiques, pour moi, l'anonymat est absolument obligatoire. Selon les gens, on va estimer qu'il y a plus ou moins de cas critiques. Pour moi, c'est extrêmement important l'anonymat.

Tant qu'on n'a pas un outil extrêmement sécurisé et anonyme, je ferai les votes majoritairement autrement. Maintenant, oui, sur toutes les questions de co-construction de propositions, des trucs où on n'est pas dans la décision, on est dans le travail collaboratif, on peut se passer de l'anonymat, donc les outils numériques sont les bienvenus.

[Intervenant 1] (2:00:42 - 2:01:47)
Je crois que tu as tout dit, on ne va pas rentrer en profondeur dessus. Je pense qu'on va dédier un jour une émission avec des vrais spécialistes parce qu'en résumé, on ne pourra pas, je pense, pour appliquer une démocratie au quotidien, se passer des outils numériques de la même manière qu'aujourd'hui, on est capable avec France Connect et l'identité numérique de gérer la CAF, les impôts des gens et qu'on sort. Il n'y a aucune raison que technologiquement, nous ne soyons pas capables à terme.

Et puis, je suis en train de regarder beaucoup d'outils. D'ailleurs, on va recevoir en septembre, pour la petite histoire, Laurent Louis qui crée un bout en révolution et

qui s'appuie sur un outil qui existe qui s'appelle Civic Power, que je n'ai pas encore testé pour l'instant, qui est à base de blockchain. Intéressant et certainement à suivre.

On développera, mais on n'a pas entendu, avant de donner la parole à Romain, on n'a pas entendu l'avis de Raphaël là-dessus, s'il y avait quelque chose à nous dire. Et après, je te redonne la parole, Kali.

[Intervenant 3] (2:01:48 - 2:02:01)
Non, rien du tout. Je pensais au Lens Game Hinder et l'absence de l'humain. Bon, Léo disait ça, mais il a dit l'humain.

Et puis, l'ensemble de ce que je connais est un sous-ensemble microscopique par rapport à ce que connaît Léo. Donc, c'est bon.

[Intervenant 4] (2:02:03 - 2:02:10)
Du coup, on va écouter Romain qui est monté, qui avait peut-être une question à poser à nos trois intervenants. Bonsoir, Romain.

[Intervenant 7] (2:02:12 - 2:04:11)
Oui, bonsoir à tous. Merci de me donner la parole. Désolé pour le petit l'heure fun de tout à l'heure.

Je voulais intervenir par rapport aux outils numériques, puisque c'est un sujet auquel je m'intéresse. Et je voulais vous en mentionner un. Peut-être que Léo, tu le connais déjà et que tu as déjà vu ses limites, mais il me semblait en tout cas très intéressant.

C'est un logiciel open source qui s'appelle Décidim et qui est fait pour la gestion participative et démocratique et appliqué dans apparemment beaucoup d'organisations, de communes et qui a une communauté de développement mondial. C'est un outil qui me semble intéressant à creuser. Et après, j'avais creusé un petit peu la question aussi sur le plan théorique en ce qui concerne la garantie à la fois de l'anonymat et de l'unicité des votes.

Et je sais qu'il est en tout cas théoriquement possible de mettre en place un système de double blockchain qui permet de garantir à la fois l'anonymat et l'unicité des votes. Et donc, je ne sais pas si ce système concrètement est mis en place dans Décidim. C'est un point que je pourrais creuser, puisque je suis en train de me former à ce logiciel et de l'approfondir pour pouvoir l'utiliser ensuite.

Mais en tout cas, je sais que théoriquement, c'est possible. Et voilà. Et ensuite, pour la question, enfin, je rejoins Léo sur le fait que par rapport à toutes les personnes qui sont réfractaires à l'outil informatique et qu'on peut comprendre aussi, ça me semble important de mixer sans doute les deux systèmes et de pouvoir proposer une votation qui soit où les gens puissent répondre à la fois numériquement s'ils le souhaitent et à la fois sur le plan papier.

Je pense que c'est qu'une question d'organisation et que normalement, ça ne pose pas de problème de blocage en tout cas. Voilà, c'était simplement cette petite intervention. Merci à tous.

[Intervenant 4] (2:04:12 - 2:04:38)

Merci beaucoup, Romain. Et puis d'ailleurs, sur l'outil numérique, il faut bien comprendre qu'on est dans une société qui évolue et avec des citoyens qui, au fur et à mesure où le temps avance, sont de plus en plus habitués à cet outil numérique et les jeunes qui ont aujourd'hui 15 ans seront de futurs électeurs et donc dans 20 ans, la question se posera sûrement en d'autres termes. Stéphane, je t'en prie.

[Intervenant 1] (2:04:39 - 2:10:23)
Oui, je voulais rebondir, enfin pas rebondir, mais apporter, pas une affirmation, mais en tout cas quelque chose auquel je crois profondément, qu'a évoqué Léo et que vient d'évoquer Romain. Je suis un informaticien à la base de formation et aux communications digitales aussi et je me suis toujours rendu compte que tout ce qui était open source était dans la durée plus sûr alors que le code est couvert parce que plus la communauté est grande, plus les crash tests, les tests de hackers se font et plus la communauté peut répondre. Et c'est assez d'ailleurs paradoxal de voir que, enfin paradoxal, ce n'est pas forcément le mot parce que justement ça accompagne la démarche démocratique, le monde open source, le beau monde qu'on nous a vendu, open source gratuit, etc.

On a bien vu ce que ça a pu donner par l'appropriation des ressources du coût informatique de certaines personnes qui aujourd'hui ont la prétention carrément de diriger le monde. Regardez dans la direction où je pointe et vous comprendrez. En attendant, ce qui est évident c'est que même si l'évolution des microprocesseurs, on commence à parler de quantique et donc pour revenir à la cryptographie, effectivement plus ça va aller, plus il va y avoir des capacités de casser les codes mais en même temps on va avoir des capacités de pouvoir les augmenter.

Il va y arriver à avoir un moment ou un seuil où il va falloir arriver à faire confiance à l'outil, forcément informatique et ils mettent donc un peu d'humain avec des commissaires de justice ou autre. Mais par contre ce qu'on constate c'est que l'open source fonctionne bien et j'en veux juste un exemple. Historiquement, la suite que tout le monde connaît avec Word, Excel, etc.

a été créée avec d'autres fichiers qui est d'ailleurs la norme ISO actuelle par la fondation qui a été rachetée par Oracle des gens qui avaient fait le fameux OpenOffice. Ce fameux OpenOffice que tout le monde connaît ou du moins de nom, était historiquement un travail d'une communauté avec le code ouvert. Ça a été racheté par Oracle, ça est devenu privé, ça a été une catastrophe à tel point que les créateurs historiques d'OpenOffice ont fait maintenant LibreOffice et qu'aujourd'hui vous avez l'équivalent de la suite Microsoft pour ne pas la nommer qui existe avec LibreOffice et qui évolue en permanence, qui est capable d'enregistrer, d'avoir des compatibilités quasiment à 100%, c'est pas tout à fait le cas, etc. Donc le code en libre source qui pourrait paradoxalement faire croire que le fait qu'il soit ouvert c'est un danger supplémentaire, c'est un petit peu comme l'approche de la blockchain, c'est-à-dire que là aussi, la forme de transparence, si on s'est donné des garde-fous, permet d'avoir une sécurité optimale.

Et c'est pas parce que plus de gens ont accès au code que ce code est fragile, bien au contraire, c'est exactement l'inverse. Mais ça c'est quelque chose qui est un petit contre-intuitif et que je voulais préciser. Je ferme la parenthèse sur ce sujet.

Je pense, sauf intervention, qu'on va se diriger tout doucement vers la fin de cette

émission. Sauf si vous avez, Véo, Raphaël et Benoît, des précisions à apporter concernant, encore une fois, ce qui était le sujet de ce soir, à savoir les constitutions nationales et communales, mais je crois qu'on a fait le tour. On a parlé un petit peu des outils, on a donné des pistes d'études, de perspectives, et ça nous a donné aussi d'autres thématiques à creuser, notamment sur les outils qui restent quand même, visiblement, une vraie question qui interpelle tout le monde et pas forcément les gens qui sont en déliquescence, éventuellement, avec le numérique.

Parce qu'il y a quand même une question qu'on n'a pas du tout abordée, c'est la question sociale, et peut-être que j'aimerais qu'on finisse là-dessus, sauf si Marc a quelque chose à dire après d'autres, c'est qu'on parle souvent d'exclusion sociale, en règle générale, au niveau national, mais encore plus au niveau communal, l'exclusion sociale par l'accès au numérique, par l'accès à l'information, par la possibilité aussi de pouvoir se déplacer, surtout dans la ruralité, par le coût des transports en commun, etc. Dans le cadre qui nous préoccupe, comment vous voyez, vous, le fait que la démocratie directe peut être un facteur d'inclusion sociale et non pas un facteur d'exclusion ?

Est-ce qu'on pourrait, éventuellement, se pencher un petit peu ou réfléchir à la question quelques minutes avant d'aller directement et doucement vers la conclusion de cette émission ? Peut-être Léo, tu peux commencer ?

[Intervenant 2] (2:10:24 - 2:10:35)
La partie inclusion, je vois. Par contre, peut-être naïf, mais je ne vois pas l'exclusion. Est-ce que tu peux expliquer ce que tu entends par exclusion ?

[Intervenant 1] (2:10:38 - 2:11:34)
Simplement, je faisais allusion à un exemple très simple en ce qui concerne le numérique. Tout le monde n'est pas forcément équipé d'un ordinateur, tout le monde n'est pas forcément, alors c'est de moins en moins, équipé d'un smartphone, tout le monde n'a pas forcément une connexion Internet. Dans les municipalités, il n'y a pas forcément des permanences où les gens pourraient se rendre pour aller consulter leur ordinateur dans le cadre de votation, etc.

C'est en ça que je pensais à l'exclusion, mais je pensais aussi à l'exclusion sur la mobilité, qui reste d'ailleurs même dans les grandes villes un véritable problème. On ne pourra pas parler des EDF, etc. Mais je pense que la démocratie directe et appliquée peut peut-être avoir des leviers ou des synergies qui permettent de resserrer à la fois les liens et de donner des solutions à cette forme d'exclusion.

Est-ce que j'ai été plus clair sur cette question ?

[Intervenant 2] (2:11:34 - 2:16:18)
Oui, certaines formes d'exclusion un peu particulières. Il faut toujours raisonner par comparaison. Il ne s'agit pas de dire est-ce que la démocratie directe c'est le système parfait ?

Il s'agit de dire est-ce que la démocratie directe peut être vue comme un avantage par rapport à la situation actuelle ? La situation actuelle est absolument catastrophique. Les gens ne décident de rien et pour le coup, ils sont exclus de tout.

C'est très, très rare qu'on nous demande notre avis au niveau national. D'ailleurs, ça fait 20 ans que ce n'est pas arrivé. Tout ce qu'on nous demande, c'est quel oligarque on veut mettre au pouvoir.

On pourrait largement discuter sur la fraude conceptuelle, médiatique, voire même la fraude dans le compte des voix. Comme dit Étienne, c'est Macron 1 qui a compté les voix de Macron 2. C'est Hollande qui avait mis en selle Macron qui a compté les voix de Macron 1.

Le système actuel est une catastrophe sous tous points de vue presque. La question c'est est-ce que la démocratie directe sera plus inclusive que le système actuel ? Évidemment, en démocratie directe, tout le monde a le droit à la parole.

Il y a une prise en compte parce que généralement qui dit démocratie directe dit méthode d'intelligence collective au sein des procédures. Évidemment qu'il y aura plus d'inclusion. Pour ce qui est de la partie exclusion numérique, ça on en a parlé, il suffit de faire en sorte d'aider les personnes qui s'auto-excluent ou qui sont exclues de fait du numérique.

Et pas forcément en les aidant à faire du numérique, mais en les aidant à continuer à faire à l'ancienne. C'est pour ça que souvent, par exemple pour les pétitions, on suggère de faire à la fois pétition papier pour ceux qui veulent arpenter les trottoirs avec juste papier, stylo et pétition numérique pour ceux qui veulent favoriser la signature depuis les réseaux sociaux, etc. La combinaison du numérique peut aider.

Pour la mobilité, on a des systèmes aussi je parlais d'Eric Sauvage qu'on fait, il y a certains, comme je disais, sur les tirages au sort, on fait un vote par porte-à-porte. On se déplace avec une urne et on va chez les gens pour les faire voter. Ce n'est pas les idées qui manquent, ce qui nous manque actuellement, c'est la possibilité de participer aux prises de décision et d'avoir voix au chapitre.

Pour moi, ça ne peut être que de l'amélioration. S'il y a des gens qui pensent que ça va augmenter l'exclusion, le seul cas que je vois, c'est les minorités. C'est un argument qui revient souvent.

Là aussi, il faut arrêter la conceptualisation dans l'absolu et regarder concrètement. Actuellement, nous sommes dirigés par des minorités qui en plus ont une légitimité au niveau nombre de voix qui est totalement disputable. On peut très bien être élu et avoir les pleins pouvoirs alors qu'on a fait 14% au premier tour.

C'est quand même dingue. Donc, il n'y aura pour moi que de l'amélioration. Maintenant, s'il y a des gens qui, malgré tout ça, continuent de se sentir exclus, alors oui, la démocratie, c'est la majorité, donc la minorité pourra potentiellement être exclue.

S'il y a des gens qui pensent qu'ils sont mieux représentés par des oligarques que par le peuple et que le peuple est trop con pour comprendre, on va chercher des moyens de soigner leur démophobie, mais on ne peut pas trop négocier avec ça. S'il y a des gens qui ont des sentiments comme ça de risque d'exclusion, il faut qu'ils argumentent. Moi, personnellement, je n'en vois pas.

Peut-être que je suis un naïf contemplatif de la démocratie, mais moi, le risque

d'exclusion, je le vois assez peu et comparativement au système actuel, il est presque inexistant. Le système actuel, c'est l'exclusion. Tout ce qui peut nous permettre de faire quelque chose de moins excluant ne sera que du bon à prendre.

[Intervenant 4] (2:16:21 - 2:16:48)
Oui, effectivement, aujourd'hui, la problématique numérique se pose également, pas forcément pour la votation, mais dans bien d'autres domaines également. L'exclusion est déjà existante. Effectivement, comme tu l'as expliqué, il y a des palliatifs pour pouvoir, dans un prémice du fonctionnement démocratique, justement, pallier à cela.

Il y a Benoît qui voulait réagir.

[Intervenant 5] (2:16:50 - 2:18:23)
Oui, sur l'exclusion, si j'ai bien compris, c'est l'exclusion des processus de démocratie directe. Et dans un régime réellement démocratique, on n'a pas peu accès à ces processus de démocratie directe si des personnes ne peuvent pas y accéder facilement. Il y a possibilité de modifier les règles qui sont au-dessus des processus pour améliorer ces processus-là.

La démocratie directe, ce n'est pas que la possibilité de participer à la vie politique, c'est surtout la possibilité de modifier les règles fondamentales et les processus de démocratie directe afin que tout le monde puisse participer activement à la vie politique et de manière instruite aussi, en étant instruit sur les questions et tout ce qui s'ensuit. Donc je ne vois pas d'exclusion non plus, surtout lorsqu'on a la maîtrise des règles fondamentales. Ce soir, je suis désolé, j'ai eu des problèmes de connexion, ça a pas mal coupé.

Je pense qu'il y a un sujet qu'on n'a pas abordé, mais demain je me lève très tôt, je ne vais pas pouvoir rester. C'est l'articulation entre la Constitution nationale et les Constitutions communales dans un idéal démocratique avec la subsidiarité ascendante. Donc peut-être le sujet d'une autre émission, mais pour ma part, je ne vais pas pouvoir rester très très longtemps, voilà.

[Intervenant 4] (2:18:24 - 2:19:11)
Oui, alors ce sera forcément un sujet à développer, pour lequel je pense déjà sur le début de ce space, on a commencé quand même déjà à dire que la Constitution actuelle ne reconnaît pas en quelque sorte la possibilité d'avoir un fonctionnement ascendant. Mais ce sera très intéressant justement de voir comment est-ce qu'il serait possible de modifier cela sans pour autant être déjà en mesure de capter le pouvoir à son sommet. Donc il y a peut-être effectivement beaucoup de questions à se poser sur ce sujet-là.

Je ne sais pas si Stéphane a d'autres questions, ou Marc, et auquel cas sinon, on va laisser les mots de la fin. Marc qui a une question apparemment.

[Intervenant 6] (2:19:12 - 2:20:46)
Oui, j'avais, je voulais revenir sur un point et du coup, Benoît vient juste d'en parler justement, c'est la question de comment on décide des règles, parce que si on instaure le rigue constituant, on comprend bien qu'on peut changer la Constitution et donc changer le fonctionnement de tout cela. Au niveau de la Commune, c'est beaucoup plus compliqué et moi en particulier, je conçois plus au niveau de la Commune, le peuple comme décideur en dernier sort, et donc avoir

effectivement une équipe qui avance selon une conception en tout cas d'un programme, éventuellement. Mais par contre, qu'on ait la possibilité d'interrompre certaines décisions ou si elles sont trop sensibles, qu'on puisse les contester.

Et peut-être avoir par exemple un comité citoyen qui surveille les conseils municipaux, parce que c'est un peu ce que nous, on a été obligé de faire suite à l'initiative de la mairie, et donc avoir un conseil qui surveille les décisions et qui alerte les citoyens quand ils estiment qu'un sujet est trop sensible pour être traité comme ça. Surtout s'il sortait par exemple du cadre du programme sur lequel l'équipe a été élue. En tout cas, cette idée de décideur en dernier sort, c'est un truc qui soulève la question de comment on régule, justement après l'élection, comment on change les règles.

Je ne sais pas si là-dessus, vous avez des billes sur ce qu'on peut faire. Je pense qu'on n'a pas grand chose qu'on puisse faire. Mais voilà, je voulais avoir votre avis.

[Intervenant 4] (2:20:48 - 2:20:51)
Léo, Raphaël, Benoît. Vas-y, Raphaël.

[Intervenant 3] (2:20:55 - 2:24:08)
Alors oui, tout à fait. Comme tu dis, Marc, des décideurs en dernier sort, parce que l'idée, c'est vraiment de laisser, en tout cas, mon opinion, c'est de laisser le conseil municipal travailler normalement et d'intervenir en tant que citoyen que si nécessaire. Donc, il est probable qu'une fois qu'une équipe démocrate est élue, il n'y ait jamais de référendum parce que tout va bien, en fait.

Ils font le boulot. Ils ne font pas de trucs impopulaires parce qu'il y a un veto. Et puis, de temps en temps, il faudrait quand même lancer une votation pour faire vivre cette démocratie.

Parce que ce serait un peu dommage qu'il n'y ait pas de débat et des choses comme ça. Mais voilà, moi, je ne vois pas de changement radical dans le fonctionnement. Je vois un changement radical seulement dans la posture et dans le pouvoir des gens.

Après, quand tu dis quelles billes on a, eh bien, comme on disait, légalement, on n'a pas de billes. En tout cas, on ne peut pas se substituer à la loi ou créer de la loi au-dessus de celle qui existe, mais sur des engagements moraux, sur des chartes, on peut faire énormément de choses comme les chartes et constitutions qui sont présentées dans le portail, pour moi, sans problème. Avec des petites précautions pour ne pas que les tribunaux administratifs nous embêtent trop, comme ce dont je parlais tout à l'heure, par exemple, comme les urnes ou des choses comme ça.

Mais non, c'est possible de mettre les chartes qu'on a présentées en place dès demain. Sinon, un petit mot pendant que j'ai la parole sur l'exclusion. Parce que moi, l'exclusion, du coup, il y a effectivement les moyens numériques.

J'ai mis dans la bulle le critère 17 du label qui parle de ça, que les moyens de communication doivent être suffisamment diversifiés, que tout le monde ait accès sans fournir d'efforts particuliers à l'info. Donc, le papier dans les boîtes, l'affichage public, les sites Internet, les diffusions sur réseaux sociaux, des conseils, ce qu'on veut, des débats, etc. Mais je vois l'exclusion aussi, comme disait Léo, sous la forme d'appartenance à une minorité, des minorités.

Après, je pense qu'assez rarement, on appartient à toutes les minorités. Donc, alors ça se peut, il y a de l'intersectionnalité, évidemment. Mais après, il faut aussi tourner le coup à l'idée qu'une proposition qui est en faveur d'une minorité puisqu'elle est en faveur d'une minorité, perdrait à tous les coups.

Je ne vois pas de logique à ça, même si effectivement, il y a peut-être un peu plus de chances. Mais quand on accorde un droit ou quelque chose à une minorité, ça ne veut pas forcément dire qu'on s'enlève quelque chose à soi. Donc, si ça arrange une minorité qui a un parc pour les enfants à l'autre bout du village, ce n'est pas du tout dit que les gens votent contre, parce qu'ils ne sont pas dans cette minorité.

Donc, il y a parfois une peur de cette minorité. Mais moi, je crois qu'elle n'est pas fondée.

[Intervenant 4] (2:24:10 - 2:24:43)
Merci Raphaël. Si c'est bon pour vous, Marc et Stéphane, on va donc laisser la parole à nos trois intervenants pour qu'ils puissent nous présenter leur mot de la fin. Et puis après Stéphane, clôturera ce space avec le programme à venir.

Alors du coup, on va commencer par Benoît qui est celui qui, si j'ai bien compris, a quand même le moins de temps à pouvoir continuer à nous accorder. On va faire donc Benoît, puis Léo et on finira par Raphaël. Benoît, si tu as un mot de la fin, qu'est-ce que tu pourrais nous dire ?

[Intervenant 5] (2:24:46 - 2:25:06)
Que ces échanges très agréables et constructifs sont du carburant pour une future démocratie. C'est du carburant pour une future démocratie. C'était très intéressant et avec beaucoup de bienveillance.

J'ai apprécié, vraiment. Merci beaucoup.

[Intervenant 4] (2:25:07 - 2:25:20)
C'est réciproque en tout cas pour moi, mais je suis persuadé que pour tous les autres, c'est le cas également. Merci à toi pour ta présence et à très bientôt pour d'autres spaces sur la continuité de ces sujets. Léo, à ton tour.

[Intervenant 2] (2:25:24 - 2:30:35)
En guise de conclusion, je voudrais parler de ce que l'on propose de faire. S'il y a des gens qui ont envie de se lancer à l'horizon 2026 ou plus tard, dans mon cas, je projette de me lancer, mais 2026, c'est trop tôt pour moi. On est là pour accompagner donc il ne faut pas hésiter.

Je peux mettre le portail dans la bulle. Je remets la page contact. Je ne sais pas si elle va s'afficher.

Elle s'affiche en lien, c'est bon. Vous pouvez écrire au portail. Il y a la possibilité sur le portail de monter une équipe.

Alors une équipe, ça ne veut pas dire que vous êtes déjà une équipe. Il y a différents types d'équipes. L'équipe de prospection, l'équipe potentiellement candidate, l'équipe élue peut servir.

Ce n'est pas forcément les élus qui montent cette équipe, mais ça peut être des gens qui veulent qu'on évalue le fonctionnement démocratique d'une commune qui prétend fonctionner démocratiquement, par exemple. On en a fait certaines comme Nice qui prétend fonctionner démocratiquement et puis quand on creuse, on se rend compte que ce n'est quand même pas trop le cas. On peut donc avoir différentes formes de listes.

Si vous avez besoin d'aide pour utiliser le portail, évidemment, vous pouvez passer par les contacts aussi. Pour creuser sur le label, pour comprendre exactement ce qui est demandé, évidemment, vous pouvez aller voir le label sur le portail. Je peux mettre le lien là aussi.

Sur ce label, donc vous comprendrez ce qui est selon nous, à minima, un bon fonctionnement démocratique, ne serait-ce que par le barème, c'est-à-dire que chaque point dans les critères du label ne rapporte pas le même nombre de points. À chaque fois, la question qui est en premier est celle qui rapporte le plus de points et donc c'est vraiment ça le critère principal. Ça permet de comprendre qu'est-ce qui fait qu'un fonctionnement démocratique est optimal ou non.

Et vous verrez le détail du label. Pour comprendre le label aussi, dans les ressources, dans les constitutions qu'on a proposées, il y a celle qui s'appelle « et 300 points », donc c'est la charte des 300 points parce que le label est sur 300 points. Et celle-ci, elle est faite pour, avec le moins de mots possible, obtenir l'ensemble des points du label, donc la lecture de cette charte communale peut permettre de comprendre le label sous un autre angle, c'est-à-dire, à minima, qu'est-ce qu'une commune devrait s'engager à faire.

Et évidemment, que ce soit celle-ci, celle de Ménil-la-Horgne ou de Trifouiller-les-Oies, ce sont des exemples et que l'idée, c'est que les gens s'en abreuvent pour qu'ils réfléchissent aux constitutions ou chartes communales idéales pour leur commune. Pas forcément seulement pour les gens qui veulent être candidats, pour les gens qui veulent monter une liste, évidemment, contactez-nous, on fera ce qu'on peut pour vous aider. Maintenant, ça peut aussi être dans les équipes de prospection, on a des personnes, notamment Marie, pour ne pas la citer, elle, elle fait le tour des maires actuels, elle n'est pas vraiment dans la dynamique 2026, elle est dans la dynamique d'aller voir les maires, de leur expliquer ce qu'est un fonctionnement démocratique, de leur expliquer ce qu'il est possible de faire.

On a aussi Gaëlle qui, elle a réussi à faire appliquer quasiment à la lettre la constitution de Trifouiller-les-Oies à une liste qui se lance pour 2026, qui potentiellement a des chances d'être élue. Évidemment, le but de 2026, c'est d'avoir des chances d'être élue, mais il faut aussi voir tout ce qui est la négociation pendant la campagne, tout ça. Donc, voilà, c'est l'idée qu'on ne s'adresse pas forcément qu'aux gens qui sont chauds pour être candidats, qui ont déjà monté une liste, etc.

C'est toute personne qui veut améliorer le fonctionnement démocratique de sa commune et qui veut apporter sa pierre à l'édifice pour faire en sorte que localement, ça se passe de manière plus démocratique. Eh bien, il est le bienvenu à solliciter notre aide, quoi. Le message pour moi, il est là, c'est qu'il ne faut pas hésiter s'il y a quelqu'un qui entend ce message et qui se dit j'aimerais bien que ma commune fonctionne un peu plus démocratiquement.

Eh bien, voilà, portail-municipal.fr, vous cliquez sur contact et vous écrivez votre message et puis on verra ce qu'on peut faire pour vous. Voilà, et merci pour cette soirée fort agréable et où on a pu aborder plein de points essentiels et d'actualité. Donc, merci à tous et bonne soirée.

[Intervenant 4] (2:30:35 - 2:30:45)
Merci, Léo, à toi également pour toutes tes informations. Et on va donc terminer avec Raphaël qui va apporter les dernières précisions sur le portail municipal démocrate.

[Intervenant 3] (2:30:47 - 2:32:50)
Oui, alors je vais en tant que développeur du portail, je vais en parler un peu, juste un petit mot pour dire qu'on va intensifier la pub. On n'est pas au top pour l'instant au niveau du marketing, je pense. Et je pense que c'est vraiment un point central, c'est se faire connaître et c'est vraiment quelque chose de pas évident.

Et puis tous les entrepreneurs, ils sont confrontés à ça. Donc, faites de la pub autour de vous, n'hésitez pas. Et si vous avez des gens qui semblent motivés à faire quelque chose, même s'ils ne sont pas prêts à commencer à prospecter ou quoi, mais qui s'inscrivent, qui créent une petite équipe, qui se fassent connaître et puis qu'on les contacte et puis que ce portail le plus possible vive.

Pour que ça fasse l'effet boule de neige. Et puis aussi parce que ma motivation aussi de développer des fonctionnalités, elle vient beaucoup du fait qu'ils soient utilisés, que j'ai des retours, que j'ai des gens qui me disent « Ah non, ça c'est pas bien, il faudrait peut-être me faire ça. » Moi, c'est ça qui me motive.

Si je peux faire plaisir à quelqu'un sur quelque chose qui me semble raisonnable, c'est la meilleure de mes motivations. On est tous bénévoles là-dedans, donc c'est pas l'argent. Donc aussi, les coups de main sont la bienvenue pour s'il y a des gens qui ont des idées du marketing, faire de la vidéo ou quoi que ce soit.

Et puis aussi pour venir participer aux ateliers constituants municipaux qu'on fait un jeudi sur deux. On a une petite bande là, bien sympa, on rigole bien un jeudi sur deux. Donc c'est le jeudi prochain.

Et voilà, on a écrit donc les charges que vous avez vues. Et là, du coup, on va se mettre sur une nouvelle. Je ne sais pas encore exactement sur quel format.

Je ne sais pas, on instituera Léo et les autres. Marie, Fabien, Gaël, Rémi, toute la bande. Donc voilà, rejoignez-nous.

Et puis merci pour la soirée aussi, pour les questions intéressantes. Et puis voilà, espérons que ça a été clair.

[Intervenant 4] (2:32:51 - 2:33:14)
Bonne soirée. Très clair. Merci beaucoup Raphaël également.

Je suis désolé Sylvain, on clôture le space, donc on ne peut pas te faire monter. Mais n'hésite pas la prochaine fois à demander la parole rapidement dans le space. Ce sera avec plaisir que nous t'écouterons.

Du coup, je transfère la parole à Stéphane qui va clôturer ce space. Je vous

souhaite à tous une très bonne fin de soirée. À toi Stéphane.

[Intervenant 1] (2:33:16 - 2:40:23)
Oui, bien entendu, les remerciements habituels, mais tout à fait amicaux, et chaleureux à l'emploi de nos trois invités, qui montrent depuis des années une ferveur et une ténacité que nous leur envions, puisque nous sommes des petits jeunes qui débarquons dans le monde de la démocratie, en tout cas du moins dans celle visible, allons nous dire. Je voulais quand même rajouter un petit complément d'information, du moins une autre vision des choses, à savoir que tout ce que nous vous proposons, que ce soit le travail de Raphaël, les multiples implications de Léo et les corrélations associées avec Benoît notamment, sont là pour vous faire proposition d'un contenant. Et je voudrais quand même rappeler à tous nos auditeurs, et si jamais ils doivent faire passer la bonne parole, que le contenu de notre avenir, de notre présent, le contenu de notre démocratie, il reste à être fait à notre niveau, et que ce soit pour la validation de programmes, ou pour la création de programmes, que ce soit pour l'utilisation d'outils numériques ou d'outils papiers, que ce soit le simple fait de retisser du lien et de faire nation, y compris au niveau communal, c'est de la décision de chacun.

Donc encore une fois, dans notre démarche, vous l'avez bien compris, visiblement nous sommes, enfin ce n'est pas visiblement, nous sommes de fait tous des bénévoles, donc du coup nous sommes pratiquement tous pour le bénévolat politique, et de la même manière, l'association MDF que je présume n'est pas là dans le cadre d'adhésion, par exemple pour vous demander une cotisation. Si vous en donnez une, c'est bien, le nerf de la guerre reste quand même ponctuellement jusqu'à ce qu'on soit sorti du système monétaire, une étape obligée. Néanmoins, nous avons besoin de votre volonté, de votre envie à chacun de vous à la fois instruire dans le sens de l'instruction, mais aussi de s'instruire pour pouvoir aller plus loin et ne pas continuer à acter ou à constater ou à se plaindre, mais à vraiment agir.

C'est pour ça que nous vous proposons du contenant, mais c'est à vous d'y mettre le contenu et de pouvoir par l'information ou par la fédération des énergies arriver notamment à apporter votre petite pierre à l'édifice. En ce qui nous concerne, quand le panel sera prêt, quand on aura lancé tout ça, venez vous inscrire au panel, venez grossir les rangs des centaines de milliers ou des dizaines ou des centaines de milliers de citoyens qui veulent reprendre ou du moins prendre leur pouvoir interne et personnel. Et à ce titre, continuez à partager tous les contenus, inscrivez-vous au portal Municipale Démocrate, suivez les comptes de toutes les personnes pour qui vous avez de la sympathie, on ne peut pas tous faire l'unanimité, en tout cas, vous n'avez que le choix de l'embarras.

Quand vous voyez la nébuleuse des démocrates et des vrais, vous avez quand même, si vous ne trouvez pas chaussure à vos pieds, aucune excuse. En ce qui concerne les programmes de la semaine prochaine, nous allons recevoir Camille Adam, auteure du très parcourant et très beau documentaire sur le nom de l'Europe, ce sera donc mardi de 18h à 20h. Nous allons attaquer en deux volets ensuite, dès le jeudi 26, avec Valérie Ferrier, la suite de la commission d'enquête citoyenne.

Je rappelle que les commissions d'enquête citoyenne se veulent pendant des commissions parlementaires qui ne font pas leur travail. Donc, on a choisi un sujet, qui est le sujet de l'euthanasie qui fait actualité, qui a été voté en première instance

et qui doit faire son chemin législatif. Et on a trouvé que c'était, par cet exemple-là, un sujet certes clivant, certes polémique, mais qui intéresse tout le monde.

Donc, nous aurons deux émissions dédiées avec Valérie Ferrier sur les fausses promesses éventuelles des sédations. Puis, dans un second temps, un mois après, la pente glissante des dérives éventuellement à atteindre avec la nouvelle loi qui a été votée, puisqu'on est passé quand même du droit de vivre au droit de mourir, sans remettre le droit à l'euthanasie en question. C'est un vrai sujet de société.

Et par cet exemple, on veut vous montrer ce que pourrait être éventuellement une démocratie avec un vrai débat divergent. Les gens qui défendent cette loi seront invités. Est-ce qu'ils répondront ?

C'est un autre problème. On a la chance aussi, on aura certainement des auditions, entre guillemets, en tout cas des témoignages notamment, certainement de Louis Fouché prochainement. On aura ensuite, avec l'émission de l'AMDF, une émission avec Philippe Grégoire qui concerne les projets alimentaires territoriaux.

Nous recevrons à mi-juillet une Suisse, Chloé Famerie, très connue dans son pays, qui décrit un petit peu et qui nous montrera et nous expliquera toutes les dérives éventuelles de cette Suisse que nous portons à priori tous dans nos cœurs pour sa démocratie et qui, visiblement, n'est pas parfaite comme toute en septembre ou en louis. Bref, et toutes les émissions à venir où nous présenterons des listes citoyennes comme je l'ai prédit tout à l'heure, à chaque fois Le Havre, Nîmes, Nice, Donfray, référence Léo tout à l'heure, Sèvres-Enseigne-Saint-Denis et tant d'autres, puisque je le rappelle, aujourd'hui, il y a plus de 250 listes citoyennes, donc on a la moyen de pouvoir travailler ensemble, de pouvoir se fédérer, de pouvoir communiquer. Le portail municipal-démocrate, qui est notre outil phare et que nous mettons en avant dans le cadre de la MDF, sera, à mon avis, vite connu et sera sur les rangs dès septembre pour pouvoir oeuvrer dans le bon sens. Voilà, je m'excuse, j'ai été un petit peu long.

Vous avez toutes les sources et les références qui ont été mises dans la bulle et qui seront donc en dessous et qui pourront vous permettre de contacter Yvan, Raphaël, Léo, Benoît et toutes les sources que nous avons citées. Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Je vous remercie encore chaleureusement et merci à Cali et à Marc et à tous ceux qui nous entourent et qui m'entourent aujourd'hui sans qui tout cela ne serait pas possible.

Bonne nuit et bonne soirée à tous et à la semaine prochaine.

[Intervenant 5] (2:40:24 - 2:40:27)
Bonne nuit, bonne soirée.